

La Collection Lavalin serait sur le point d'être bradée à Toronto

Claude Turcotte

SE POURRAIT-IL que la Collection Lavalin soit bientôt vendue aux enchères à Toronto, alors que le marché de l'art subit lui aussi les contrecoups de la récession? La rumeur court dans les milieux avertis à Montréal, où on craint l'impensable,

l'éparpiller aux quatre vents de la plus imposante collection privée d'art contemporain au Québec, sinon au Canada. Plusieurs musées québécois pourraient accueillir ses 1300 œuvres, en majorité de qualité muséale. Le Musée d'art contemporain, en comparaison, en possède à peine plus du double.

La rumeur d'une vente aux enchères

à Toronto est parvenue jusqu'au DEVOIR hier, mais toutes les portes se ferment, brutalement, chez ceux qui pourraient éclairer le public sur l'avenir de la collection. Il semble que le groupe immobilier Marathon, qui a hérité des tableaux lors de la chute de l'empire Lavalin en garantie de dettes de loyer, songerait à conserver les pièces dont la valeur

commerciale est forte et indiscutable, par exemple les Riopelle, les Borduas et les œuvres du Groupe des sept.

Les 1300 œuvres d'art de la célèbre Collection Lavalin (en grande majorité des tableaux de peintres québécois et canadiens), font l'objet de tractations, négociations, convoitises et questions dont on cause en di-

vers milieux depuis l'effondrement financier de l'empire de Bernard Lamarre. Mais personne ne veut dire ce qui se passe vraiment. Un mystère épais et le silence le plus entier entourent toujours ce dossier.

Des questions importantes et d'autres a priori banales et simples restent sans réponse. On ne réussit pas à trouver quelqu'un qui soit autorisé

à en parler. Les personnes qui pourraient le faire se replient derrière l'interdiction donnée par leur client.

Qui est maintenant le vrai propriétaire de cette imposante collection, dont on n'a jamais voulu dévoiler la valeur marchande par souci de confidentialité aux fins d'assurance? Qui en a la charge? En disposera-t-on? Voir page A-4: Collection Lavalin

Cahier spécial



Alto et clarinette, de Pierre Ayot.

Un pont entre la plume et le pinceau

Aujourd'hui, LE DEVOIR vous livre un grand cahier spécial (56 pages) qui propose une rencontre entre les arts plastiques et les lettres. En marge du Salon du livre de Montréal et de l'événement Entrée libre à l'art contemporain (ELAC), ce double cahier contient des entrevues d'écrivains sur la peinture, et de peintres sur la littérature; des textes de Marcel Brisebois, Édouard Lachapelle, Jean-Claude Germain, Dany Leferrière; des interviews de Régine Deforges, Suzanne Jacob, Emmanuel Locha Mateso, Jean Provencher, Yves Beauchemin; 10 courts textes de personnalités diverses sur leurs chocs de lecture; des textes sur le Salon du livre et l'ELAC; une section du « Plaisir des livres ». De quoi lire tout le week-end!

Bourassa s'accroche aux offres d'Ottawa

Michel Venne
de notre bureau de Québec

LE PREMIER ministre du Québec, M. Robert Bourassa, écarte la tenue d'élections précipitées et s'accroche aux offres constitutionnelles du gouvernement fédéral, en espérant qu'elles soient améliorées d'ici au printemps.

Dans le débat qui l'opposait, hier à l'Assemblée nationale, au chef du Parti québécois, M. Jacques Parizeau, le premier ministre s'est porté à la défense de plusieurs aspects des propositions fédérales contenues dans le document *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*. Il s'en est tenu aux principes il est vrai, admettant que dans la formulation actuelle, « ce qui a été offert au Québec permet de maintenir le dialogue, mais guère plus ».

En revanche, M. Bourassa a réitéré son opposition aux propositions fédérales sur l'union économique, lesquelles expriment à son avis « une forme de fédéralisme autoritaire » contraire à l'intérêt de la majorité des Canadiens. Pour la première fois, il a déclaré qu'il s'oppose à ce que l'union économique canadienne soit renforcée au moyen de changements à la Constitution. « Les changements constitutionnels ne sont pas nécessaires, dit-il, on peut agir avec plus d'efficacité par une concertation intergouvernementale », c'est-à-dire grâce à des accords volontaires entre les provinces, sans toutefois nier un rôle au gouvernement fédéral.

Ce face-à-face largement médiatisé, diffusé en direct à la radio et à la télévision d'État, d'un océan à l'autre par la chaîne Newsworld avec traduction simultanée, avait été proposé par le chef de l'opposition. Ce dernier caressait l'espoir de faire paraître comment M. Bourassa ne sait trop quoi faire, ou du moins ne veut pas le dire, avec les propositions fédérales. En outre, que ces offres sont en deça de l'accord du lac Meech, à des lieues du rapport Allaire et témoignent d'une volonté centralisatrice sans précédent à Ottawa en matière économique.

Aux yeux de M. Parizeau, les principes qui sous-tendent les propositions fédérales du 24 septembre sont vicieux, tandis que M. Bourassa estime qu'ils annoncent un « progrès » en regard des demandes historiques du Québec. Les échanges n'ont pas permis de faire toute la lumière sur la position du premier ministre sur chacune des 28 propositions d'Ottawa, mais ils ont fait ressortir à quel point M. Bourassa était prêt à s'y accrocher pour éviter de briser le pays.

Sans se prononcer de façon définitive, a-t-il précisé, et bien que les formulations soient perfectibles, il

Voit page A-4: Bourassa



Dans une atmosphère empreinte de dignité et de solennité, le premier ministre Robert Bourassa et le chef de l'opposition Jacques Parizeau se sont affrontés pour discuter de Constitution, hier matin, à l'Assemblée nationale. Le débat était télédiffusé en direct par Radio-Canada et TVA.



PHOTO PC

Les autochtones fulminent contre Bourassa

Pierre O'Neill

L'AMERTUME et l'incompréhension ont dominé hier les entretiens entre le premier ministre Bourassa et les leaders autochtones. Mais le chef du gouvernement n'a pas pour autant décliné l'invitation du chef des Premières Nations, Ovide Mercredi, de participer à la conférence nationale des peuples autochtones, qui se tiendra au printemps dans l'Ouest canadien.

Une rencontre qui s'était d'ailleurs amorcée sous le signe de la méfiance. À leur arrivée à l'édifice de l'Hydro-Québec à Montréal, les autochtones n'ont pas caché leur irritation. Interrogés par les journalistes, ils se sont déclarés furieux des

propos que M. Bourassa a tenus le matin même à l'Assemblée nationale.

À la toute fin du débat qui l'a opposé au président du Parti québécois, le premier ministre a durement attaqué les autochtones, rappelant notamment leur contribution à l'échec du lac Meech et le recours aux armes dans la crise d'Oka. Il leur a ainsi reproché d'avoir privé des centaines de milliers de citoyens de leur travail et d'avoir répandu à l'étranger des propos diffamatoires sur le Québec.

Puis, il a alors conclu : « J'ai moi-même été l'objet de leur part de propos assez durs l'été dernier, alors que je faisais tout, avec des risques personnels, pour éviter un bain de sang. Je me faisais traiter de dicta-

teur sanguinaire ».

L'intervention du premier ministre a semé l'émoi chez les autochtones qui participaient hier à Montréal à la dernière journée des assises de l'Assemblée des Premières Nations. L'un des participants, le chef de bande de Kahnawake, Joe Norton, a tenté de convaincre ses collègues de ne pas se rendre au bureau du premier ministre. Mais sa suggestion fut rejetée. Il est demeuré dissident et n'a pas assisté à la rencontre.

Dans l'attente d'être invités à pénétrer à l'intérieur du bureau du premier ministre, les chefs autochtones se sont vidés le cœur. Ils fulminaient contre leur hôte. Le chef des Cris, Coome Come, a pour sa part déploré l'attitude de M. Bourassa au moment où les autochtones déploient beau-

coup d'efforts pour rétablir le dialogue et construire un véritable climat de coopération. « Il ne nous comprend pas. Il va falloir qu'il change M. Bourassa ». Le chef des Hurons, Max Gros-Louis, a répliqué au premier ministre : « Les autochtones ont des droits territoriaux innés, des droits qui vont jusqu'à la souveraineté politique ». Étonné et déçu par l'intervention de M. Bourassa, le vice-président exécutif du grand conseil des Cris, Roméo Saganash, a souligné que c'est une façon de diminuer les chances de succès d'une rencontre.

Toutes ces choses étant dites, les chefs autochtones ont invité néanmoins le premier ministre du Québec à la conférence nationale des peuples autochtones. Voir page A-4: Autochtones

Les municipalités demandent le gel des salaires de leurs fonctionnaires

Sylvain Blanchard

L'UNION des municipalités du Québec (UMQ) a demandé hier au gouvernement du Québec d'étendre sa législation sur le gel des salaires des employés de l'État, adoptée il y a quatre mois, aux fonctionnaires de toutes les villes de la province intéressées à s'en prévaloir.

La demande a été faite hier par son président, Ralph Mercier, qui rencontrait en matinée le ministre des Affaires municipales, Claude Ryan, dans le cadre d'une réunion de la Table Québec-municipalités, la première depuis l'adoption de la loi 145 sur le partage des responsabilités entre les deux paliers de gouvernement.

Cette demande, adressée pour la

première fois au gouvernement le 30 mai dernier mais rendue publique hier, sera bientôt soumise au conseil des ministres qui, s'il l'accepte, permettra aux municipalités qui le désirent de geler la rémunération de leurs fonctionnaires pour les six premiers mois de 92 et de fixer à 3 % leur hausse salariale pour les six derniers mois de l'année. Les villes qui ont déjà conclu une entente salariale avec leurs fonctionnaires pourraient également profiter de cette extension de la loi en rouvrant, comme le gouvernement l'a fait, les conventions collectives de ses employés.

L'UMQ justifie notamment sa demande par l'importance de la facture que s'approprie à lui refiler Québec en janvier prochain, les maires faisant valoir que le gouvernement ne peut exiger qu'ils prennent à leur

charge 500 millions \$ en nouvelles responsabilités sans qu'en retour on leur donne quelques moyens pour payer une partie de la note.

Pour 170 des municipalités représentées par l'Union, l'économie susceptible d'être réalisée pourrait atteindre 64 millions \$. Car une augmentation salariale moyenne (et prévue) de 4,1 % en 92 pour les fonctionnaires de ces villes signifierait pour elles un déboursé supplémentaire de 100 millions \$, comparativement à 37,6 millions \$ pour la formule retenue il y a quelques mois par le gouvernement envers ses fonctionnaires.

De son côté, l'Union des municipalités régionales de comté (UMRCQ) a profité de sa rencontre avec le ministre Ryan pour demander

Voit page A-4: Municipalités

Walesa demande à un ancien conseiller de Solidarité de former un gouvernement

d'après Reuter

VARSOVIE — Deux semaines après les élections législatives polonaises, le président Lech Walesa a demandé hier à Bronislaw Geremek, ancien conseiller de Solidarité, de former un nouveau gouvernement.

« Bronislaw Geremek est le candidat du président », a fait savoir le porte-parole de la présidence, Andrzej Drzycimski.

En vertu de la Constitution polonaise, il revient au chef de l'État de choisir le premier ministre. Mais la nomination de ce dernier doit être approuvée par le Parlement, où Bronislaw Geremek ne peut disposer que d'une instable majorité de coalition.

Dans une interview à la radio polonaise, Bronislaw Geremek s'est dit prêt à entamer des consultations

pour former une coalition gouvernementale. Il s'est engagé à poursuivre la politique d'austérité économique des cabinets précédents.

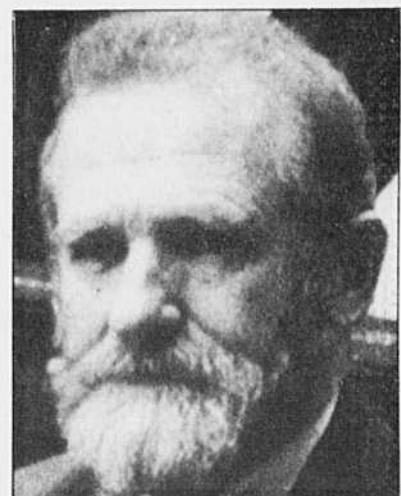
« Il est nécessaire que les forces politiques acceptent ce programme parviennent à un accord, a-t-il dit. Ce programme comprend la politique de Leszek Balcerowicz ».

Leszek Balcerowicz, actuel ministre des Finances, est l'auteur de réformes économiques qui ont renforcé la monnaie polonaise et réduit l'inflation, mais aggravé le chômage et la récession.

Les élections législatives du 27 octobre dernier, premier scrutin entièrement libre de l'après-guerre, ont mis en évidence un rejet massif de cette politique de rigueur.

Avec 62 des 460 sièges de la Diète, l'Union démocratique (UD) a rem-

Voit page A-4: Walesa



Bronislaw Geremek

PHOTO AP

La Montée
des
Ingénieurs
Francophones



Histoire de l'École Polytechnique de Montréal

Robert Gagnon

Avec la collaboration spéciale de Armand J. Ross

528 pages, 39,95 \$

À travers l'histoire de l'École Polytechnique, c'est la montée en puissance des ingénieurs francophones et la prise en mains des leviers économiques par les Québécois qui nous sont racontées.

Boréal

Joe Clark pourrait être le grand perdant après le fiasco du comité constitutionnel

Chantal Hébert
de notre bureau d'Ottawa

DE LA TÊTE de Dorothy Dobbie ou de l'étoile de Joe Clark, laquelle sort la plus amoquée de la semaine rocambolesque qui vient de se dérouler dans le camp constitutionnel fédéral ?

Le débat était lancé dans la capitale fédérale hier alors que le Parlement a ajourné ses travaux sans qu'il soit évident que le super-comité constitutionnel d'Ottawa renaîtra de ses cendres.

À première vue, la très contestée coprésidente du super-comité fédéral demeure le principal enjeu de la crise actuelle. Le NPD est en effet resté sur ses positions hier. Le gouvernement devra choisir entre son député et la survie de son opération constitutionnelle. Devant l'impasse, le comité Castonguay-Dobbie (dont l'autre coprésident Claude Castonguay est réapparu dans la capitale fédérale hier et a confirmé qu'il restait en poste) a annulé toutes ses activités jusqu'à la fin du mois, y compris sa tournée au Québec et son sommet économique.

Le groupe, qui a annulé deux fois de suite une réunion générale depuis son retour en disgrâce dans la capitale fédérale dans la nuit de mercredi, ne se reverra pas avant au plus tôt le milieu de la semaine prochaine.

Mais, à tout événement, l'étoile de Joe Clark, qu'ironiquement un sondage montrait au début de la semaine comme le seul susceptible de faire reprendre du poil de la bête à son parti auprès de l'opinion publique, aura considérablement pâli.

De l'intérieur du gouvernement comme de l'extérieur, plusieurs l'identifient en effet comme le vrai responsable de l'étonnante dégringolade du comité fédéral.

Ainsi, alors que le ministre aux Affaires constitutionnelles tentait encore sans succès hier de recoller les morceaux de son comité, l'opposition

libérale déposait carrément les pots cassés à sa porte. « Il a encore perdu ses valises », ironisait à ce sujet le critique constitutionnel du Parti libéral André Ouellet au terme d'une première rencontre avec le ministre cette semaine. « La responsabilité de M. Clark est énorme dans ce domaine. Nous lui avons demandé de mettre de l'ordre dans les affaires de ce comité et nous attendons les résultats », a-t-il précisé lors d'une conférence de presse improvisée hier après-midi.

En privé, plusieurs stratèges fédéraux faisaient cette semaine le même diagnostic brutal. Après avoir revendiqué la paternité du Forum des citoyens de Keith Spicer, confient-ils, le ministre Clark a insisté pour donner une commande taillée sur les mêmes mesures à son comité constitutionnel. Les assemblées de cuisine et les dispersions de travers la campagne, indique-t-on, étaient son idée et il y tenait mordicus. « Je n'ai rien fait d'autre qu'exécuter mon mandat », a également confié au DEVOIR la coprésidente Dorothy Dobbie au terme du fiasco manotobain.

Selon un conseiller du gouvernement, ce n'est que cette semaine, devant l'unanimité des manchettes générées par son comité, que le ministre Clark s'est rallié à la nécessité d'un virage. « Il ne voulait rien entendre avant ça », raconte-t-il.

Un autre conseiller affirme que le bureau du premier ministre et son appareil ont été gardés délibérément à distance de toute l'opération. « Nous voulions convaincre le public que nous ne manipulions pas ce comité, on peut dire qu'on a réussi », ironise ce haut placé chez Brian Mulroney.

D'autres cependant font valoir que le ministre aux Affaires constitutionnelles manque d'appui, ce qui a contribué à ce que les choses se détériorent.

Depuis le dépôt des propositions fédérales, Joe Clark a en effet pro-



Claude Castonguay et Dorothy Dobbie.

noncé pas moins d'une douzaine de discours, en plus de plusieurs interventions devant des comités. Il a ainsi parcouru le Canada dans les deux sens. En plus, il a complètement remanié son équipe de presse, avec pour résultat qu'aujourd'hui se déroulait le lancement crucial de l'opération fédérale, le ministre responsable était entouré de gens qui en sont encore à explorer leurs bureaux.

Le choix des coprésidents finalement est revenu au premier ministre. Brian Mulroney, indique-t-on, a choisi lui-même de confier à Dorothy Dobbie, un député qui n'avait aucune expérience à la tête d'un comité parlementaire, son super-comité fédéral. Le ministre Clark avait soumis d'autres candidats, dont David McDonald, de Toronto, ou même un représentant de l'opposition libérale.

Hier, alors que les trois partis se tiraillaient en public, le fiasco semblait complet. D'un côté, les conservateurs insistent : pas question de démettre leur collègue. « Si on répond à ça aujourd'hui, demain, la tête de qui demandera-t-on », expli-

que le député de Jonquière Jean-Pierre Blackburn.

Mais le NPD est tout aussi ferme et, en privé, des stratèges conservateurs concèdent que la tête de Mme Dobbie pourrait bien finir par être le prix à payer pour rescaper l'opération. « Nous voulons un nouveau visage à la tête du comité », insiste en effet Audrey McLaughlin.

En plus, le Nouveau Parti démocratique pose la tenue d'une conférence constitutionnelle, sorte d'embryon d'assemblée constituante, comme condition à sa collaboration. « Sans de sérieux changements, ça ne vaut pas la peine de continuer », avance le député de Chambly Philip Edmonston pour expliquer l'attitude de son parti.

Au terme de consultations à l'intérieur comme à l'extérieur, y compris avec des conseillers du gouvernement néo-démocrate de l'Ontario qu'Ottawa a discrètement appelés à l'aide dans ses démeûlés avec le NPD fédéral, plusieurs porte-parole du gouvernement ont laissé entendre hier qu'ils étaient disposés à donner suite à l'idée d'une conférence constitutionnelle.

Quant aux libéraux, la liste des changements qu'ils revendiquent demeure d'ordre essentiellement administratif. « À ce moment-ci, nous n'avons pas l'intention de boycotter les travaux d'un comité qui sont trop importants pour l'avenir du pays. Mais si le gouvernement continue à être aussi irresponsable, nous aurons à réviser notre position », a prévenu le député André Ouellet en énonçant de nouveau la position de son parti hier.

Il réclame entre autres le congédiement des contractuels rattachés au Parti conservateur, un itinéraire remanié et un retour à un fonctionnement plus traditionnel pour une commission parlementaire. Le Parti libéral exclut également l'hypothèse de collaborer aux efforts constitutionnels du gouvernement sans le NPD.

Chrétien ne regrette rien

Lévesque et Mulroney seuls coupables de la crise autour de la Constitution

Maurice Girard
de la Presse canadienne

OTTAWA — Au lendemain de son élection à la direction de la Saskatchewan, un des acteurs-clés du rapatriement, le nouveau premier ministre Roy Romanov, de la Saskatchewan, disait « regretter » certains gestes posés à cette autre époque de turbulence constitutionnelle.

L'entente conclue sur le coin d'une table de cuisine, à la faveur de la nuit, n'inspire rien de glorieux au nouveau leader néo-démocrate, qui s'est entendu avec son collègue de l'Ontario, Roy McMurtry, et le ministre fédéral responsable du dossier, Jean Chrétien, pour ramener la Constitution au pays et l'assortir d'une Charte des droits, en échange d'une clause dérogatoire.

Si d'autres ont des remords, le chef du Parti libéral du Canada semble n'en avoir aucun. Cette semaine, qui marquait le 10ème anniversaire du rapatriement, M. Chrétien a déclaré que ce sont les convictions « séparatistes » de l'ex-premier ministre René Lévesque qui devaient conduire à l'impasse. Et il reproche à Brian Mulroney d'avoir réactivé, cinq ans plus tard, le débat avec ses

propositions du lac Meech. « En réalité, M. Lévesque était logique avec sa propre position; les gens réalisaient qu'il était un homme honnête mais un séparatiste. Alors comment aurait-il pu être un des futurs Pères de la Confédération quand justement il voulait en sortir de cette Confédération ? », a fait observer le leader libéral au cours d'une interview.

Le Canada ne se trouverait pas aujourd'hui dans la tourmente constitutionnelle, poursuit-il, si le premier ministre n'avait pas pris l'initiative, pendant la campagne électorale de 1984, de promettre au Québec d'être signataire de la nouvelle Constitution « dans l'honneur et l'enthousiasme ».

« Si M. Mulroney n'avait pas parlé en 1987 de rouvrir le débat constitutionnel, on parlerait aujourd'hui de globalisation des marchés. C'est M. Mulroney qui voulait faire quelque chose. De quoi parlait-on en 1986 et 1987 au Québec ? On parlait de la nouvelle classe de gens d'affaires, qui étaient compétitifs et qui voulaient conquérir le monde. On ne discutait pas de Constitution. Le gouvernement a fait une bourde magistrale et depuis ce jour, le pays en paie le prix. »

Handicapés: un pays exemplaire

PARIS (PC) — Un gouvernement ne peut pas, à lui seul, changer l'attitude de la société vis-à-vis des personnes handicapées. Tout le monde doit être impliqué pour qu'on parvienne à changer les mentalités.

C'est ce qu'a déclaré hier le secrétaire d'État canadien Robert de Cotret, qui était invité à titre d'observateur à la conférence des gouvernements européens sur les personnes handicapées, à Paris. Cette assemblée réunissait 34 mi-

nistres responsables des lois intéressantes ces personnes.

M. de Cotret a déclaré à la Presse canadienne que le Canada avait été invité à cause de ses efforts exemplaires en faveur de l'intégration des personnes handicapées dans la société.

Le Canada est en avance sur bien d'autres pays, et les ministres européens veulent s'en inspirer, a-t-il dit, ajoutant cependant qu'il y a encore place à l'amélioration.

Le virage fondamental dans les finances publiques proposé par un comité du PLQ

Pierre O'Neill

DANS LA RECHERCHE d'un équilibre des finances publiques d'ici sept ans, le gouvernement Bourassa devra décréter :

- le gel des crédits des ministères;
- le gel des taxes et impôts;
- la tarification et la privatisation de certains services.

Ces recommandations et d'autres émanent d'un comité que le Parti libéral du Québec a mis sur pied pour explorer les voies de solutions aux problèmes du déficit budgétaire et de la détérioration des finances publiques. Formé principalement du président du parti, M. Jean-Pierre Roy, de la vice-présidente, Mme

Diane Viau, et de l'ex-ministre Paul Gobeil, le groupe de travail a présenté son rapport cette semaine, d'abord aux membres du comité exécutif du parti, puis au premier ministre Bourassa.

Dans leur conclusion, les membres du comité ad hoc de la commission politique libérale expriment la conviction que la population appuiera toute action énergique pour l'amélioration des finances publiques, surtout si cette réforme est orientée sur les dépenses, et constitue implicitement un effort pour éviter une hausse de la taxation.

Sur la base de cette prémisses, les auteurs du document invitent le gouvernement à « en profiter » pour présenter à la population plus qu'un dis-

cours de remise à neuf de l'appareil de l'État, mais un véritable discours d'avant-garde, de dépassement, de résultats et de performance, s'inscrivant dans une perspective constitutionnelle et symbolisé par « la victoire du déficit ».

Dans une mise en garde à leur gouvernement, ils rappellent qu'il faudra faire preuve d'unité à travers cet exercice et que le meilleur moyen de l'obtenir consiste à en faire une opération globale et complète, de manière à distribuer équitablement le fardeau entre les ministres et les ministères.

Sous le titre « Gouverner dans un contexte compétitif », les auteurs du rapport préviennent enfin le premier ministre Bourassa qu'il lui faut en-

voyer un « message clair » à la population, en indiquant qu'il entend parachever le redressement des finances publiques. Ces mises au point étant faites, ils formulent 11 recommandations :

- doter le Québec d'une stratégie budgétaire avec comme horizon un cycle économique complet. L'objectif d'une telle stratégie sera d'assurer l'équilibre de nos finances, plus précisément du solde du compte courant, sur un cycle économique complet, soit une période de sept ans environ;
- que tout revenu additionnel engendré par la croissance économique soit affecté prioritairement à réduire le déficit;
- que les taxes et les impôts soient gelés; « La compétitivité fiscale du Québec vis-à-vis nos concurrents immédiats, l'Ontario et les États-Unis, doit être assurée »;
- s'attaquer à l'évasion fiscale et au travail au noir de manière énergique; « Qui reprocherait au gouvernement de percevoir des sommes dues »?;
- utiliser judicieusement la tarification pour sensibiliser les citoyens aux coûts des services offerts, agir sur la demande et faire assumer aux utilisateurs les coûts des services jugés non prioritaires. « Le fédéral conteste toute tarification des services. Des démarches devront être engagées dans le but de faire modi-

fier cette politique aveugle »;
- mettre en place une politique d'attrition naturelle du nombre de fonctionnaires à l'emploi du gouvernement; l'objectif proposé est de 3% du personnel par année pendant trois ans;
- adopter le principe de gel ou de réduction des crédits nominaux des ministères, sauf dans le cas des ministères identifiés aux paragraphes suivants;
- allouer au ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi qu'au ministère de l'Environnement des crédits conformes aux besoins; et doter les activités structurantes ou motrices pour l'économie québécoise, ci-après énumérées, de crédits conformes à leur utilité :

- le développement des affaires internationales; les investissements dans la formation professionnelle; la recherche, le développement et les nouvelles technologies; le développement de l'industrie touristique; la recherche d'immigrants investisseurs;
- opérer des mutations substantielles dans les ministères suivants, pour accroître les chances de succès de la réforme : Éducation, Enseignement supérieur et Formation professionnelle, et du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu;
- réduire le nombre de ministères et revoir les services et implications de l'État dans de multiples secteurs, de

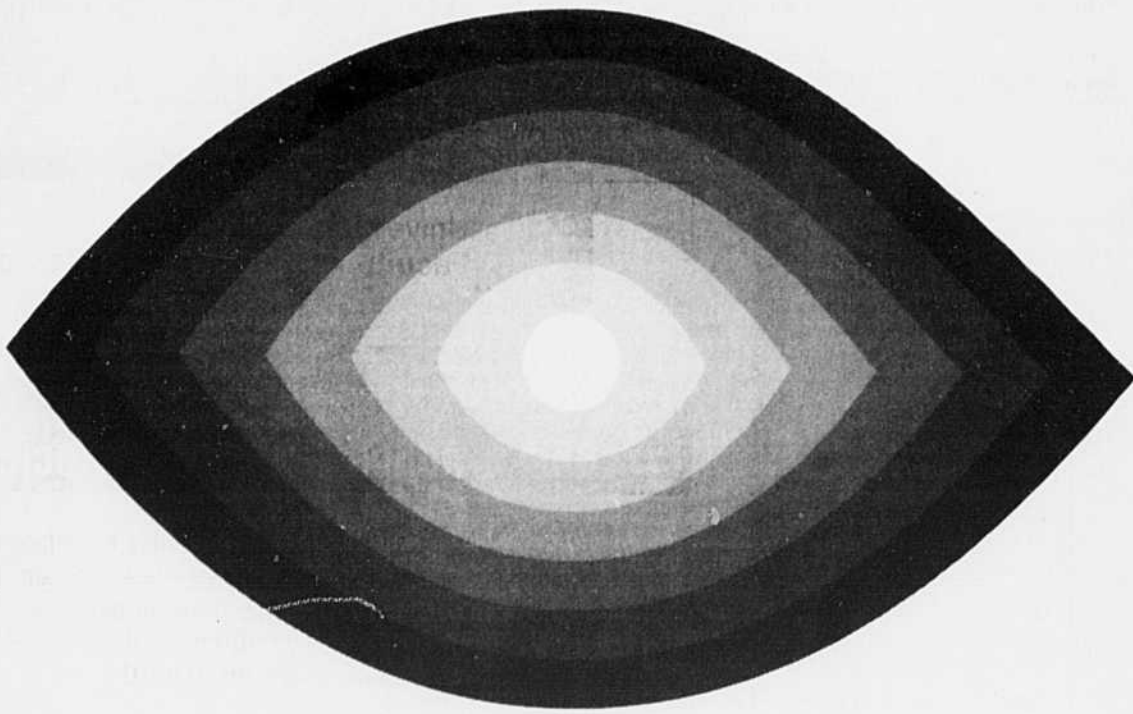
façon à identifier les activités étatiques susceptibles d'être sous-traitées, fusionnées, décentralisées ou privatisées; « Un nouvel exercice de privatisation de sociétés d'États, semblable à celui réalisé au début du premier mandat, doit être enclenché »;
- redonner aux élus leur pouvoir de décision, en introduisant un nouveau processus de détermination des choix budgétaires.

Ce rapport de la commission politique du PLQ n'est que le premier de trois documents de travail visant à éclairer le gouvernement sur cette thèse des finances publiques. Le secrétaire général du gouvernement, M. Benoît Morin, préside un forum des sous-ministres dont les conclusions n'ont pas encore fait l'objet de fuites. Un troisième groupe de penseurs, formé de 18 députés, a laissé couler des bribes d'un rapport qui n'a toutefois pas encore été rendu public. Pour épargner 100 millions \$ par année, les parlementaires proposent que le ministre de l'Éducation repousse de quelques mois l'âge d'admission à l'école. Ou encore que l'année scolaire commence en août et fasse relâche en janvier, question d'épargner dans les coûts de chauffage. À l'instar du comité du PLQ, ils suggèrent par ailleurs de réduire le nombre de ministères et de fusionner certains services gouvernementaux.

PLEIN LA VUE

L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES
L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

ouvrent leurs portes au grand public
samedi et dimanche, les 9 et 10 novembre



Visites guidées, démonstrations, information sur les programmes d'études, mini-conférences, concerts, expositions... Garderie, transport par navettes. Accueil des personnes handicapées (s.v.p. réserver au 343-7928)

Entrée libre au CEPSUM
TOUT EST GRATUIT !

Bell La Presse RENSEIGNEMENTS : 343-6032

LE PROGRAMME SERA DISTRIBUÉ DANS LA PRESSE DU SAMEDI 9 NOVEMBRE

BRÉBEUF

UNE TRADITION D'EXCELLENCE



PORTES OUVERTES
LE MERCREDI 13 ET
LE JEUDI 14 NOVEMBRE
DE 15H30 À 18H00
LES PORTES OUVERTES
POUR LE COURS COLÉGIAL
AURONT LIEU LE JEUDI
6 FÉVRIER 1992

CANDIDATS À LA
1ÈRE SECONDAIRE
EXAMEN D'ADMISSION
LES 23, 30 NOVEMBRE
OU 7 DÉCEMBRE

CANDIDATS(TES) AUX
AUTRES CLASSES
ÉTUDE DU DOSSIER
UNIQUEMENT

COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF
COURS SECONDAIRE

3200, CHEMIN DE LA CÔTE SAINTE-CATHERINE, MONTRÉAL (QUÉBEC) H3T 1C1
342-1320 POSTE 231

COLLÈGE PRIVÉ DÉCLARÉ D'INTÉRÊT PUBLIC

EN BREF...

Juristes francophones en congrès à Montréal

(PC) — La ministre de la Justice, Kim Campbell, s'est réjoui, hier, de prendre la parole devant une centaine de membres de l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario, réunis en fin de semaine à Montréal pour leur 11^e congrès, consacré à la question constitutionnelle. « Vous avez un rôle particulier à jouer dans les débats », leur a-t-elle dit. En après-midi, d'ailleurs, on a discuté de la protection des droits linguistiques, une question de survie pour les francophones hors Québec. Le professeur William Tetley, de l'Université McGill, est venu dire aux avocats ontariens que les anglophones du Québec « sont très, très gâtés » en matière de protection de leurs droits linguistiques. « Mais trop peu d'anglophones pensent aux francophones hors Québec », a-t-il déploré. Le criminaliste montréalais Serge Ménard, qui annonçait il y a quelques semaines son intention de se présenter aux prochaines élections sous la bannière du PQ, a dû défendre l'option souverainiste devant des Franco-Ontariens parfois inquiets de se voir abandonnés par un Québec indépendant. « Si la langue française est dynamique au Québec, ça aura un effet sur les communautés francophones hors Québec, a-t-il estimé. Nous devons travailler en commun à l'extérieur du cadre fédéral. »

Gaz Métropolitain augmente ses tarifs

(PC) — La compagnie Gaz Métropolitain a annoncé hier que la Régie du gaz naturel du Québec venait de l'autoriser à augmenter ses tarifs de 1,1 % en moyenne, avec effet rétroactif au 1^{er} octobre dernier. Dans un communiqué, Gaz Métro indique que le détail des augmentations pour les différentes catégories de clientèles sera connu au cours des prochains jours. Pour la compagnie, cette décision représente, sur une base annuelle, une augmentation de revenu de 13 millions \$, alors que la demande initiale de Gaz Métropolitain était de 17,5 millions \$.

On scrute le trou de la couche d'ozone

WASHINGTON (Reuter) — Des avions-espions américains s'envoleront la semaine prochaine dans la stratosphère pour y déceler d'éventuelles preuves de l'existence d'un « trou » dans la couche d'ozone au-dessus du pôle Nord. Trois ER-2, version modifiée du vieil U-2 américain, observeront la couche d'ozone, qui protège la Terre de rayons ultraviolets mortels, à une altitude de 21 000 mètres environ, a précisé hier Jim Anderson, chef du projet scientifique de la NASA. Un trou a déjà été repéré voici plus de 10 ans dans la couche d'ozone au-dessus de l'Antarctique, dans l'hémisphère Sud. Les premiers vols, qui dureront chacun huit heures, auront lieu en milieu de semaine prochaine et la mission doit durer cinq mois au total, a précisé Jim Anderson, professeur à l'Université d'Harvard.

Amnistie tente de sauver 20 Pakistanais

LONDRES (Reuter) — Amnistie Internationale a exhorté hier le Pakistan à surseoir à l'exécution d'au moins 20 personnes condamnées en août dernier à la peine capitale. L'organisation de défense des droits de l'homme précise qu'aucun des condamnés n'a eu droit à un procès équitable et que ces exécutions « annonçaient une vague d'exécutions à travers le pays après trois ans de pause dans le recours à la peine capitale ». Selon certaines informations, ajoute Amnistie Internationale, le nombre d'exécutions imminentes pourrait s'élever à 40 et les autorités pakistanaises ressortent des dossiers de condamnés dont les sentences avaient été commuées en 1988.

34 morts dans le Caucase

MOSCOU (Reuter) — Un avion des lignes intérieures soviétiques s'est écrasé jeudi dans les montagnes du Caucase, entraînant la mort des 34 personnes qui se trouvaient à bord, a rapporté hier l'agence Tass. On ignore les causes de l'accident.

Ottawa cessera ses ingérences en formation professionnelle

Rollande Parent

de la Presse Canadienne

LE MINISTRE fédéral de l'Emploi et de l'Immigration, Bernard Valcourt, s'est finalement engagé hier à cesser de verser directement à des organismes québécois certains fonds fédéraux destinés à la formation professionnelle, pratique perçue comme une invasion fédérale par le ministre québécois de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle André Bourbeau.

À l'issue d'une rencontre de deux heures entre les deux ministres, dans des bureaux fédéraux à Montréal, le ministre Valcourt s'est dit prêt à ac-

céder à la demande du ministre Bourbeau et à acheminer dorénavant les fonds tirés de l'assurance-chômage et destinés à la formation professionnelle par le biais des structures régionales québécoises, soit les commissions de formation professionnelle.

« La raison pour laquelle on faisait cavalier seul était qu'on n'avait pas d'entente sur l'utilisation de la somme de 12 millions \$ pour 1991 », a tenu à préciser le ministre Valcourt.

Depuis le début de l'année, le ministre fédéral a réussi à négocier des ententes à la pièce avec différents organismes, comme Action-Chômage et des Chambres de com-

merce, si bien que le budget de 1991 est à toutes fins utiles épuisé, a-t-il reconnu.

L'entente intervenue hier vaudra donc pour les 20 millions \$ qui seront dégaçés à même le fonds d'assurance-chômage pour la formation professionnelle pour l'année 1992.

Elle sera valide jusqu'à ce que le contentieux constitutionnel ait été réglé, ont indiqué les deux ministres.

Dans ses propositions constitutionnelles, Ottawa prévoit remettre aux provinces la compétence exclusive non seulement en matière de formation professionnelle mais également en matière de main-d'œuvre.

En attendant l'issue de ces discus-

sions, « ce qu'on a fait aujourd'hui c'est une trêve, une entente transitoire pour mettre un terme au ferraillement », a expliqué le ministre Bourbeau.

La signature formelle de l'entente devrait se faire dans deux semaines.

« À partir de maintenant, on ne se chicana plus sur le terrain. On a réglé notre problème jusqu'à ce que les experts en constitution aient réglé le plus gros du dossier », a dit le ministre québécois.

L'administration exclusive des programmes de formation professionnelle par le Québec fait l'objet d'un consensus depuis plusieurs mois dans les rangs patronaux et syndicaux québécois.

Depuis un an, des discussions sont en cours pour déterminer une politique globale en cette matière au cours desquelles des divergences de vue sont apparues. Il n'y aurait pas unanimité sur le lieu à privilégier pour faire la formation professionnelle, les entreprises ou le réseau d'éducation.

Quoi qu'il en soit, l'énoncé de politique sera rendu public d'ici quelques semaines et le ministre Bourbeau prévoit que le projet de loi créant les structures à mettre en place sera déposé avant Noël.

Une Commission parlementaire sur le sujet se tiendra par la suite, indiquait-il jeudi.

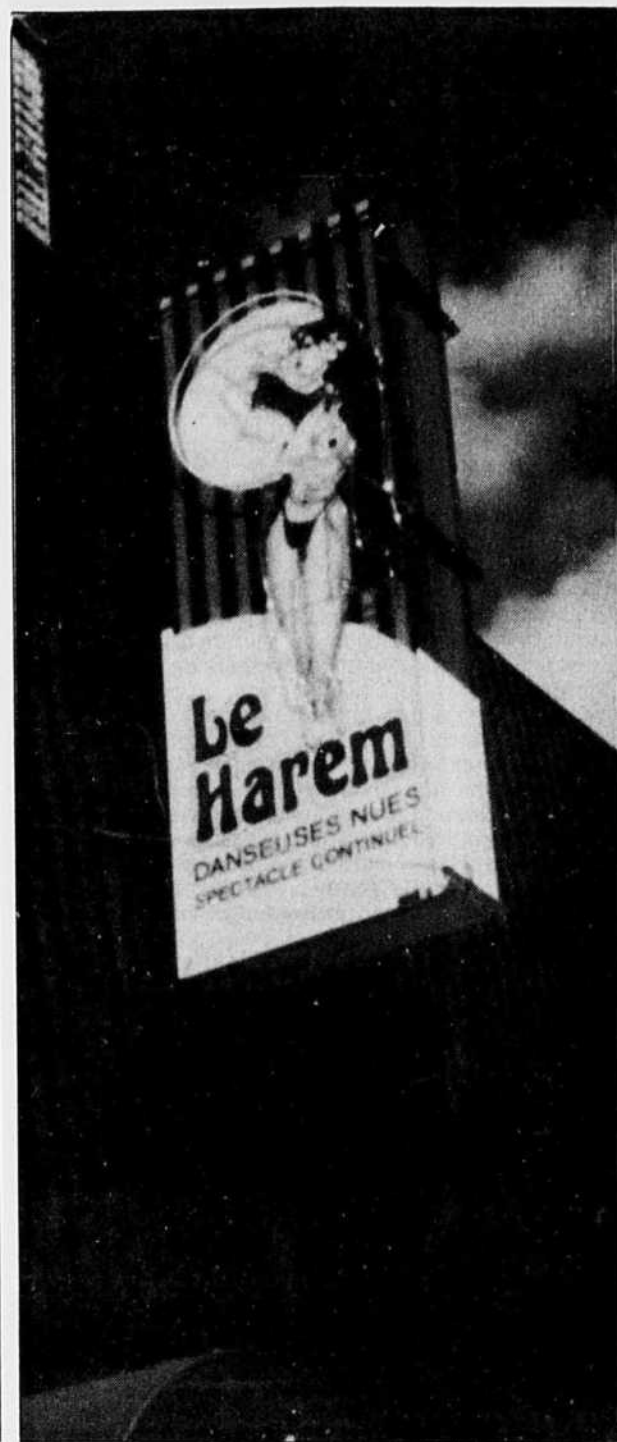


PHOTO VILLE DE MONTRÉAL

Avant... après

Plus qu'une semaine et les propriétaires de cabarets et de bars de danseuses devront se plier au nouveau règlement de la Ville de Montréal interdisant l'affichage de corps humains sur les devantures des commerces érotiques. Quelques-uns se sont déjà mis au pas et rivalisent d'imagination pour mousser leur commerce sans exhiber de corps nus. Ainsi le bar Le Harem, de Cartierville, est passé du nudisme à l'exotisme (photos). Certains ont choisi non seulement de troquer leur enseigne, mais aussi le nom de leur commerce pour faciliter l'opération. Les récalcitrants s'exposent à des amendes et, dès le 16 novembre, la Ville se réserve le droit de retirer elle-même les affiches indésirables.

L'Université de Montréal ouvre ses portes à un grand happening

Isabelle Paré

POUR LA PREMIÈRE fois de son histoire, l'Université de Montréal, et toutes ses écoles affiliées, ouvriront toutes grandes leurs portes au public aujourd'hui et demain dans le cadre d'un grand happening universitaire axé sur la découverte.

On souhaite accueillir 20 000 personnes lors de cette vaste opération charmée destinée à rompre avec le syndrome de la tour d'ivoire. Démonstrations en laboratoire à l'École Polytechnique, projections de films publicitaires et simulation du parquet de la Bourse à l'École des Hautes Études Commerciales, kiosques d'informations sur les programmes de cours et les carrières composeront le menu de cet événement « portes ouvertes » intitulé « Plein la vue ».

De 10 h à 17 h, des visites guidées, un service de garderie et une flotte de navettes ont même été prévus pour permettre aux intéressés de sillonner à leur guise le campus qui regroupe les 13 facultés, la soixantaine de départements et les 80 unités de

recherche qui fréquentent les 50 000 étudiants de l'Université de Montréal.

Plus qu'académique, cette grande rencontre sera logée à l'enseigne de la participation et invitera les amateurs de langues, de chiffres, ou de sports à questionner des experts, à participer à des débats ou même à étreindre leurs patins gratuitement sur la glace de l'aréna universitaire. Le tout sera couronné dimanche, à 16 h 30, par la présentation d'un grand concert gratuit offert par la faculté de musique à la Salle Claude-Champagne.

« Nous faisons cela un peu dans la foulée de notre campagne de souscription pour montrer aux gens que ça vaut la peine d'investir dans nos institutions universitaires », a expliqué hier la coordonnatrice de l'événement.

À ce jour plus de 47 millions \$ ont été recueillis par l'Université de Montréal dans le cadre de sa campagne « Réussir Ensemble », dont l'objectif est d'amasser 75 millions \$ pour subvenir à ses besoins financiers au cours des prochaines années.

Rémillard tient à un Code civil qui permet au consommateur d'hypothéquer tous ses biens saisissables

Pierre April

de la Presse canadienne

QUÉBEC — Le ministre de la Justice, Gil Rémillard, est déterminé à inclure dans le Code civil la notion d'hypothèque mobilière, malgré les appels à la prudence des associations de consommateurs, de la Chambre des notaires et de l'opposition officielle qui jugent cette mesure comme étant une incitation additionnelle à l'endettement.

Prenant la parole devant 500 membres de la Chambre des notaires, hier, dans la capitale, le ministre a expliqué que le gouvernement et le ministère de la Justice ne devaient pas faire preuve « de paternalisme et de maternalisme » dans ce dossier.

« Je ne m'attends pas à y aller au hasard, a-t-il dit, afin qu'on puisse faire le point sur les avantages et les inconvénients d'une telle mesure. Nous devons bien sûr être conscients de certaines difficultés qu'elle peut impliquer.

« Dans ce dossier, a-t-il poursuivi, je regarderai avec beaucoup d'attention les avantages et les inconvénients afin qu'on puisse assurer une nouvelle source de financement, qu'ils n'ont pas présentement, aux consommateurs québécois. »

Cette notion d'hypothèque mobilière, retenue dans le projet de loi 125 sur la réforme du Code civil, permettrait aux consommateurs d'hypothéquer tous leurs biens autres que ceux qui sont insaisissables ou essentiels.

Dans son application, cette notion impliquerait aussi la tenue d'un registre de tous ces biens mobiliers hypothéqués. « Pour accorder la liberté de choix et d'action aux acheteurs de pouvoir vérifier les biens qu'ils achètent », a expliqué M. Rémillard.

Le ministre a souligné que cette notion de droit était déjà en force dans d'autres provinces au Canada et aux États-Unis et que le Québec devait se placer au même diapason que ses voisins.

« Regardons ce qui se passe dans les autres sociétés, a-t-il dit, et voyons comment nous pouvons, en

fonction de notre contexte social, économique et culturel, faire en sorte que cette nouvelle notion puisse s'insérer dans notre droit. »

Le président de la Chambre des notaires, Me Jacques Taschereau, a expliqué lors d'une conversation à l'issue du discours du ministre, que même si les notaires appuient cette notion, « ils le font avec beaucoup de réserve ».

« La Chambre est d'accord, a-t-il dit, à cause de l'environnement, des autres juridictions, des autres provinces et des États américains qui possèdent déjà cet outil de crédit. »

Selon ce grand spécialiste du droit civil, cette harmonisation est nécessaire à cause de la mobilité des personnes et des biens.

« Ceci dit, a-t-il poursuivi, nous sommes un peu inquiets de la sécurité qu'apporterait la tenue des registres. C'est un problème important parce qu'il peut y avoir une vente de biens déjà hypothéqués. »

Le registre devra être tout à fait fonctionnel pour qu'au moment où un marché de biens mobiliers est conclu, l'acheteur puisse s'assurer que les biens qu'il acquiert ne sont pas déjà liés dans une autre transaction et par une hypothèque.

« Nos accords aussi beaucoup d'importance, a ajouté Me Taschereau, à la définition des biens qui pourraient être assujettis à cette hypothèque. L'identification des biens devient beaucoup plus difficile pour des marchandises qui ne sont pas vraiment enregistrées comme l'est, par exemple, une automobile. »

L'hypothèque mobilière remplacera la vente à tempérament, c'est donc la substitution d'un mode de garantie à un autre.

Cette question sera abordée en Commission parlementaire de la justice sur la révision du Code civil, la semaine prochaine.

Les travaux de révision du projet de loi 125 sur cette réforme doivent être terminés avant l'ajournement des Fêtes et le nouveau Code civil doit entrer en vigueur, comme prévu, en décembre 1993, a indiqué M. Rémillard.

colloque
**LE RAYONNEMENT CULTUREL DU QUÉBEC
DANS LE MONDE**

Date: Le mardi 12 novembre 1991 de 19h30 à 22h30
Lieu: Musée de la civilisation, 85 rue Dalhousie, à Québec

Avec la participation de: Roland ARPIN, Antoine DEL BUSO, Claire McNICOLL, Florian SAUVAGEAU

Coût: 25 \$ / personne (ajouter 15 \$ pour assister au buffet de 18h)

RENSEIGNEMENTS OU INSCRIPTION

QUÉBEC DANS LE MONDE / C.P. 8503 / Sainte-Foy (Québec) / G1V 4N5 - Tél.: (418) 877-2728

ASSOCIATION QUÉBEC DANS LE MONDE MUSÉE DE LA CIVILISATION

Centenaire de Jean-Charles Harvey

Victor Teboul

Le Jour
Émergence du libéralisme moderne au Québec

Cahiers du Québec Collection Communications

Après la publication des *Demi-civilisés*, Jean-Charles Harvey poursuivra son combat contre l'intolérance en fondant *Le Jour*.

Le Jour défend les droits des femmes et des minorités et se montre ouvert à l'immigration.

Une lecture indispensable pour quiconque veut connaître les fondements de la Révolution tranquille.

Une analyse d'actualité.

444 pages
27,55\$

Hurtubise HMH

En vente chez votre libraire

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

LA BIOÉTHIQUE:
une urgence pour notre société

Notre société a un besoin criant d'outils de réflexion sur les questions d'éthique personnelle et sociale. La Faculté des études supérieures offre un nouveau programme pluridisciplinaire: **Diplôme d'études supérieures spécialisées en BIOÉTHIQUE**

- Euthanasie,
- manipulation génétique,
- droit à la mort,
- technologie procréative,
- transplantation...

Ce diplôme concerne hommes et femmes: avocat, chercheur, infirmier, médecin, philosophe, religieux...

tels sont les sujets abordés.

Renseignements: 343-5848

La Société québécoise de science politique, en collaboration avec Le département de science politique de l'Université Laval vous invitent à assister à une

TABLE RONDE
SUR

LES ENJEUX DES PROPOSITIONS CONSTITUTIONNELLES

Date: Mardi, 12 novembre 1991
Heure: 16 h 30
Lieu: Pavillon de Koninck, (Salle OB), Université Laval

PARTICIPANTS:
Henri Brun, Faculté de Droit, Université Laval
Daniel Latouche, I.N.R.S.-Urbanisation
Claude Morin, E.N.A.P.

Président:
Gilles Breton, Département de science politique, Université Laval

Information:
Élaine Dupré, secrétariat de la S.Q.S.P. (514) 987-4582
France Giroux, déléguée aux projets spéciaux (514) 669-8509

ENTRÉE LIBRE

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Bourassa

s'est félicité des « progrès » que présentent les clauses sur la société distincte (« dont les juges devront tenir compte pour interpréter la Charte »), la limitation du pouvoir fédéral de dépenser (« pour la première fois se retrouve de façon aussi précise dans les principes d'une proposition fédérale »), le transfert des pouvoirs en immigration (« un pouvoir fondamental pour l'avenir culturel du Québec »).

Clairément, M. Bourassa a indiqué qu'il était disposé à des compromis quant au partage des pouvoirs, tel que proposé par le rapport Allaire. « Le gouvernement doit examiner les implications financières des propositions qui sont faites. Si on récupère l'assurance-chômage, ça veut dire combien de dépenses additionnelles? », a-t-il cité en exemple.

En conclusion, M. Bourassa a accusé les péquistes partisans de la souveraineté « d'aller trop loin trop vite ». « Durant les années 1980, la fierté du Québec a été blessée à deux reprises, en 1982 et en 1990. Par ailleurs, à l'intérieur de la structure fédérale, dit-il, au niveau de la paix, de la justice et de la prospérité, le Canada et le Québec ont réussi à obtenir l'un des meilleurs niveaux au monde. Comment concilier l'honneur et le bien-être du peuple? C'est un combat, un combat très dur, mais nous sommes prêts à l'assumer ».

À la suggestion du député de Westmount, M. Richard Holden, de se soustraire à l'obligation de tenir un référendum sur la souveraineté et de réclamer plutôt de la population un mandat de négociation, M. Bourassa a toutefois dit non.

« L'attitude la plus sage, actuellement, ce n'est pas d'avoir une élection avec les conséquences que ça peut comporter pour avoir un mandat de négociation. L'attitude la plus sage, a-t-il soutenu, c'est d'arriver à avoir des offres qui soient acceptables ».

Le chef du Parti québécois a interprété les interventions de son vis-à-vis comme la preuve que « le gouvernement est en pleine reculade ».

M. Bourassa a pour sa part fait ressortir comment le Parti québécois est responsable de la « position de faiblesse » dans laquelle se trouve aujourd'hui le gouvernement du Québec dans ses négociations avec le reste du pays. Il a reproché encore au PQ d'avoir tenu en 1980 un référendum sans être sûr de le gagner, d'être allé plus vite que le peuple qui n'était pas prêt à suivre. La défaite de 1980 a entraîné le rapatriement unilatéral de la Constitution et la perte du droit de veto politique du Québec, a déploré le premier ministre. Aujourd'hui, la récupération de ce droit de veto demeure un « objectif fondamental ». M. Parizeau a souligné qu'un objectif n'est pas une exigence.

Vers la fin de son intervention finale, le chef du gouvernement a énuméré les trois principaux principes qui vont guider le gouvernement pour la suite :

- 1) Québec n'acceptera jamais que les pouvoirs de l'Assemblée nationale soient mis en péril sans son consentement;
- 2) le Québec doit être reconnu comme société distincte mandatée pour protéger et promouvoir ce caractère;
- 3) il faut un nouveau partage de pou-

voirs plus efficace et plus fonctionnel.

Il a profité de ce moment et de l'entêtement de ce débat pour frapper deux fois sur la table : une première fois pour dire que le rapatriement des pouvoirs en matière de main-d'œuvre est une « priorité incontournable », alors qu'une querelle réglée hier opposait son ministre André Bourbeau à son homologue fédéral André Vaicourt. Et une seconde fois s'adressant aux autochtones, affirmant qu'il « oublie tout », la crise à Oka, les « propos diffamatoires » prononcés à l'étranger sur le Québec dans le dossier Grande-Baie, le torpillage de l'accord du lac Meech par le député manitobain Elijah Harper. Mais que les autochtones « devront respecter l'intégrité du territoire québécois ».

Les échanges se sont déroulés au Salon bleu de l'Assemblée nationale. De part et d'autre, une quinzaine de députés assistaient aux débats. M. Bourassa s'était pour sa part entouré d'un aréopage de conseillers et de sous-ministres réputés, quelques-uns ayant côtoyé M. Parizeau à une autre époque. Était-ce pour intimider le chef de l'opposition? Le ministre Gil Rémillard était assis immédiatement à la droite du premier ministre. Figurant silencieux, M. Rémillard, qui l'opposition a essayé ces derniers jours de mettre en contradiction avec son chef, apparaissait à l'écran comme le plus proche conseiller de M. Bourassa sur la Constitution et comme un fidèle allié.

◆ Autochtones

ables aborigènes. Assises auxquelles sont également conviés les autres premiers ministres provinciaux et qui doit se tenir en mars prochain.

À l'issue de la rencontre avec les chefs autochtones, le premier ministre n'a pas ravalé un seul mot de la déclaration du matin, qu'il a rappelée dans l'essentiel. Il a toutefois admis qu'il vaudrait mieux dans l'avenir tenter de s'entendre et d'éviter la confrontation.

porté le plus grand nombre de sièges, mais ne peut à elle seule rassembler une majorité à la Chambre basse du Parlement, où sont représentés 29 partis.

Bronislaw Geremek est l'un des trois candidats présentés par l'UD. Les autres étaient l'ancien premier ministre Tadeusz Mazowiecki et le

◆ Walesa

La décision de Lech Walesa fait suite à l'échec de discussions, jeudi, sur la formation d'une coalition de gouvernement entre l'UD, l'Accord du centre, l'Action électorale catholique, le Congrès démocratique libéral du premier ministre sortant Jan Krzysztof Bielecki et la Confédération de la Pologne indépendante, formation nationaliste.

Le porte-parole de la présidence a dit espérer que Bronislaw Geremek proposerait un gouvernement « capable de supporter le fardeau de réformes économiques indispensables ».

Jaroslaw Kaczynski, chef de l'Accord du centre, a toutefois déclaré que son mouvement s'opposerait au premier ministre pressenti. « Cette mission n'a aucune chance de réussir », a-t-il dit.

Le dirigeant de l'Action électorale catholique, Wieslaw Chrzanoski, s'est dit prêt à s'entretenir avec Bronislaw Geremek, mais en disant douter que ces entretiens aboutissent.

Andrzej Drzycimski a dit que le gouvernement devrait obtenir le soutien d'au moins cinq partis pour s'assurer une majorité solide au Parlement.

« On ne peut exclure que les entretiens sur la coalition rencontrent des

obstacles », a-t-il déclaré.

Agé de 59 ans, Bronislaw Geremek fut l'un des principaux stratèges du syndicat Solidarité contre le régime communiste dans les années 1980. Il est considéré comme un fin politicien mais n'a jamais exercé de fonctions à la tête du pays.

Il avait vivement critiqué le président Walesa l'an dernier pendant la campagne présidentielle.

« Donnant lui-même l'exemple, le président exhorte tout le monde à mettre de côté les antagonismes personnels », dit le communiqué de la présidence.

◆ Municipalités

der à nouveau le report d'un an des dispositions de la loi 145 portant sur les services de la Sûreté du Québec.

Rappelons qu'en vertu de cette loi, les villes de 5000 habitants et plus qui ne disposent pas de corps de police devront, à partir de janvier, payer pour les services de la SQ.

Comme la facture risque d'être salée, plusieurs villes examinent présentement la possibilité de créer leur propre corps policier ou de s'associer avec des municipalités environnantes pour bénéficier de ceux déjà existants. Or, tout cela exige beaucoup de consultation, sans compter que le ministère de la Sécurité publique, dirigé par M. Ryan, est toujours incapable de faire connaître aux villes les critères à partir desquels elles doivent se référer si elles souhaitent implanter leur propre service de police.

« On demande un délai d'un an justement pour y voir clair et pour que les gens aient le temps de s'organiser efficacement », explique Roger Nicolet, le président de l'UMRCQ. Mais cette requête a aussi un autre objectif : celui de tester la bonne foi de ce gouvernement qui prétend vouloir entretenir avec nous de meilleures relations ».

Depuis un an, l'UMRCQ tente de convaincre M. Ryan que les municipalités ne peuvent taxer leurs contribuables pour les services de la SQ si elles n'ont aucun contrôle sur leurs effectifs et la façon avec laquelle les services seront dispensés.

Ainsi, plus de 300 municipalités membres de l'Union ont déjà fait savoir qu'elles refuseront de tenir compte, dans leur prochain budget, de la facture que leur fera parvenir le gouvernement en 1992 pour les services de la SQ.

Cette première rencontre entre les représentants du monde municipal et le ministre Ryan depuis l'adoption de sa réforme sur le partage des responsabilités entre les deux paliers de gouvernement, devait au départ porter sur une série de dossiers techniques reliés à l'administration courante des affaires municipales. Elle devait aussi permettre au ministre, qui a choisi de convoquer cette réunion malgré la tension actuelle, de faire connaître à ses interlocuteurs les sujets qu'il souhaiterait aborder avec eux en 92.

Tout cela a été fait. Mais contrairement à ce que plusieurs s'attendaient, les maires n'ont pas sauté sur l'occasion pour enguirlander une fois de plus le ministre de leur avoir refilé une facture d'un demi-milliard de dollars sans les consulter. Les événements du printemps sont encore frais en mémoire, mais le rétablissement des relations entre les deux groupes pourrait être moins long que prévu, M. Ralph Mercier indiquant hier que sa rencontre avec M. Ryan augurait bien pour l'avenir.

« Le dialogue a été excellent et le climat convenable, a-t-il déclaré. La blessure est encore là, mais dans l'intérêt des gens que nous représentons, je crois que le temps est venu de se tourner vers l'avenir. Comme il y a beaucoup de dossiers importants sur la table — et un nouveau trans-

fert de responsabilités n'est pas de ceux-là — nous devons nous organiser pour que règne entre nous le meilleur climat de travail possible ».

M. Mercier s'empresse cependant d'ajouter que pour obtenir la collaboration des municipalités, le gouvernement devra agir en étroite concertation avec elles. « Car les jobs de bras comme celle qu'on a vus au printemps ne doivent plus se reproduire ».

Moins enthousiaste, le président de l'UMRCQ, Roger Nicolet, est sorti de la rencontre en indiquant que la réponse du gouvernement au report demandé sur l'application des articles de la loi 145 sur la sécurité publique allait « probablement conditionner nos rapports à venir avec le ministre ».

Toujours incapable de digérer la façon avec laquelle Claude Ryan s'y est pris pour transférer sur le dos des municipalités les problèmes de caisse du gouvernement du Québec, M. Nicolet conclut en disant que les relations entre les deux paliers de gouvernement n'ont jamais été aussi malsaines, « et qu'il n'en tient qu'au ministre pour que les choses s'améliorent ».

◆ Collection Lavalin

t-on éventuellement? Si oui, qui le fera? Quand et comment procédera-t-on? Il est présentement tout à fait impossible d'avoir des réponses à ces questions, mais on croit deviner entre les branches que le dossier évolue.

On sait avec certitude que la Collection Lavalin fut saisie par le groupe Marathon, propriétaire de l'immeuble qui abritait les principaux bureaux de Lavalin. La saisie a eu lieu pour défaut à payer le loyer. Chez Marathon, Guy Knowles, chargé des relations avec la presse, ne répond à aucune question concernant la collection et il invite les journalistes à communiquer avec les avocats de Marathon, en l'occurrence le bureau Godin, Raymond, Harris, Thomas, Or Me Pierre Audet et Louise Prévost, deux avocats de cette firme impliqués dans le dossier de la Collection Lavalin, ont fourni à quelques jours d'intervalle la même réponse : « Nous devons d'abord en parler avec notre client », c'est-à-dire Marathon. Ils n'ont pas rendu les appels par la suite.

On apprend par hasard que le syndicat serait Richtig et Associés, un bureau de comptables agréés. Bernard Gourdeau c.a., s'occupe effectivement du dossier et, après vérification auprès de son client, déclare qu'il ne peut rien dire, même pas le nom de son client. Il avoue cependant que la Collection Lavalin constitue « un beau cas », en ce sens qu'il est complexe et plutôt inusité, ce qui nécessite apparemment de nombreuses démarches et négociations pour partager entre créanciers cette collection qui fait partie des lambeaux de l'empire Lavalin.

La Collection Lavalin intéresse présentement Marathon et un consortium de banques, le même qui était impliqué dans la saisie de toutes les filiales de Lavalin dans le génie-conseil. La Banque Nationale est le leader de ce consortium, mais il y a aussi la Caisse centrale Desjardins, d'autres banques canadiennes et des institutions financières européennes. D'autres créanciers cherchent-ils à récupérer les tableaux? Certains le souhaiteraient certainement, mais Marathon, comme propriétaire de l'immeuble, pouvait saisir les meubles. Et la Collection Lavalin ferait partie des meubles, selon la loi. Quant aux banquiers, tout le monde sait qu'ils ont plutôt tendance à se servir en premier. Tout se passait donc entre Marathon et les banques, derrière des portes absolument closes.

Un débat empreint de solennité

QUÉBEC (PC) — C'est dans une atmosphère empreinte de dignité et de solennité que Robert Bourassa et Jacques Parizeau se sont affrontés pour discuter de constitution, hier matin, à l'Assemblée nationale.

La télédiffusion en direct par les deux grands réseaux de télévision (Radio-Canada et TVA) de cette première confrontation entre les deux leaders politiques sur un sujet aussi important (les propositions constitutionnelles d'Ottawa) a certes contribué à tenir élevé le ton des discussions et à commander un silence respectueux des députés habituellement plus turbulents.

Portant tous les deux un complet sombre et cravate rouge, comme aux grands jours, le premier ministre et le chef de l'Opposition, assis l'un en face de l'autre, se sont parlés pendant presque deux heures entre quatre yeux mais de manière distinguée, sans mots déplacés ni méchanceté.

Ce fut un débat marqué du coin de l'intelligence et du respect mutuel qui n'a peut-être rien appris de neuf sur les intentions du chef du gouvernement mais qui a eu le mérite d'éclaircir un peu la position de M. Bourassa notamment en matière de main-d'œuvre et de formation professionnelle face à Ottawa.

Le débat a mis uniquement en présence les deux hommes sauf une intervention de quelque 10 minutes par le chef du Parti Égalité Robert Libman et le député indépendant Richard Holden.

Cette intervention, survenue au milieu des échanges, aura eu le mérite de permettre à M. Parizeau et ses collaborateurs de bénéficier d'un répit.

Les députés des deux côtés ont écouté religieusement les propos de chacun, sans chercher à se lever ou à bavarder avec un voisin. La centaine de personnes qui avaient pris place dans les tribunes réservées au public ont également suivi avec beaucoup d'intérêt le dédèat. Personne n'avait tellement envie de quitter les lieux.

Les règlements de la Chambre permettent, lors d'une séance dite d'interpellation, la présence de non élus sur le parquet et chacun des chefs en a profité pour se faire accompagner de collaborateurs et conseillers.

M. Bourassa était encadré par son ministre des Affaires canadiennes Gil Rémillard et la sous-ministre aux Affaires intergouvernementales, Diane Wilhemy, et, sur les banquettes arrières, par une quinzaine de députés.

Le président de la commission jeunesse du parti libéral, Mario Dumont, et quelques confrères avaient réservé leur siège dans la tribune du parti.

M. Parizeau avait fait de même en invitant son chef de cabinet Hubert Thibault à prendre place à sa gauche; 17 députés sont venus aussi encourager leur chef.

Il est rare de voir autant de parlementaires sur la Colline un vendredi matin, ce qui démontre encore l'importance que chaque formation a accordée à ce débat.

MM. Bourassa et Parizeau semblaient très bien préparés. Voilà un sujet qu'ils maîtrisent évidemment et c'est à l'aide de quelques notes griffonnées sur un papier qu'ils ont exposé leurs points de vue et tenté d'embêter l'autre, ce qui était de bonne guerre.

Le chef du Parti québécois est sorti une cigarette derrière le fauteuil du président.

Quant au premier ministre, il est demeuré assis à son pupitre tout le long du débat, répondant avec calme et assurance aux objections et questions de son vis-à-vis. M. Parizeau tenait parfois difficilement sur son fauteuil, tellement il se voulait convaincant.

Pendant ce temps, M. Bourassa paraissait décontracté. A deux reprises, une messagère a apporté un verre de lait au chef du gouvernement. Puis, vers la fin, M. Bourassa a eu droit à une orange qu'il a savourée pendant les dernières interventions de M. Parizeau.

De la manière civilisée et courtoise dont s'est déroulé le débat, personne n'avait tellement le goût de parler de vainqueur.

Les deux vedettes du jour ont eu droit à une ovation debout de la part de leurs députés après la dernière intervention. Chacun paraissait bien fier de son chef.

Si le premier ministre a paru plus d'attaque (il a placé son opposant sur la défensive à quelques reprises), M. Parizeau s'en est tenu rigoureusement à son plan en développant les sujets de la société distincte, du pouvoir de dépenser d'Ottawa, de l'union économique Canada-Québec.

Quand M. Bourassa a glissé vers la souveraineté-association dans la dernière demi-heure du débat, M. Parizeau a saisi l'occasion pour souhaiter une autre confrontation du genre mais qui porterait cette fois-là sur les tenants et aboutissants de la souveraineté du Québec.

Prudent et méfiant, le premier ministre n'a pas relevé le défi. A la lumière de ce qui s'est passé hier, il ne serait nullement surprenant cependant que l'expérience se répète avec comme thème la souveraineté et ses coûts et ses conséquences.

9 novembre

par la PC et l'AP

1989: le mur de Berlin tombe.

1985: battant Anatoly Karpov, tenant du titre depuis dix ans, Garry Kasparov devient champion du monde d'échecs.

1978: Québec autorise la vente du vin dans les épiceries.

1977: les avions israéliens bombardent deux villages au Sud-Liban tuant au moins 60 personnes, selon le gouvernement libanais.

1970: le général de Gaulle, 80 ans, meurt subitement dans sa propriété de la Bosserie, à Colombey-les-deux-Églises.

1967: le cardinal Paul-Émile Léger démissionne de son poste d'archevêque de Montréal pour retourner au missionariat.

1965: panne d'électricité de huit heures dans le Nord-est américain, de Toronto jusqu'au Maine.

1963: un coup de grisou fait 452 morts et 450 blessés dans une mine de charbon d'Umata, au Japon.

1908: inauguration du Forum de Montréal.

Il sont nés le 9 novembre: l'écrivain russe Ivan Tourguéniev (1818-1883); le géant de baseball Whitey Herzog (1931-).

Information

Ville de Montréal

Assemblée du Conseil

La prochaine assemblée du Conseil aura lieu le lundi 25 novembre 1991, à 19 h.

L'hôtel de ville de Montréal est situé au 275, rue Notre-Dame Est (métro : Champ-de-Mars).

Assemblées publiques des Commissions permanentes du Conseil

Commission de l'environnement et des travaux publics

Le jeudi 14 novembre 1991 19 heures salle 202 155, rue Notre-Dame Est

Ajournement (si nécessaire) le vendredi 15 novembre 1991 à 10 h, à la salle 202, 155, rue Notre-Dame Est.

Thème: Étude publique du bilan environnemental et du Répertoire des interventions de la Ville de Montréal en matière d'environnement.

La Ville de Montréal vient de publier son premier bilan environnemental et de rééditer la mise à jour du sommaire des réalisations et des projets municipaux dans le domaine de l'environnement.

Commission permanente de l'aménagement et de l'habitation

Le jeudi 21 novembre 1991 14 heures 155, rue Notre-Dame Est salle 202

Thème: Étude publique du projet de règlement créant la Commission de toponymie de la Ville de Montréal.

Le projet de règlement soumis pour étude par le Conseil municipal propose:

- de remplacer l'actuelle "Commission de toponymie" par une nouvelle "Commission de toponymie de la Ville de Montréal";
- de conserver le caractère consultatif de la nouvelle commission auprès du directeur du Service de l'habitation et du développement urbain;
- de conserver la fonction de proposer des noms pour les rues, ruelles, voies et places publiques, parcs et immeubles de la Ville de Montréal;
- d'autoriser le Conseil municipal, sur recommandation du Comité exécutif, à nommer les cinq membres devant former la Commission;

Le public aura l'occasion d'émettre ses commentaires et d'obtenir de plus amples renseignements sur le contenu et la portée de ces documents, dans le cadre d'une étude menée par la Commission de l'environnement et des travaux publics.

Le Répertoire des interventions de la Ville de Montréal en matière d'environnement et une version synthétique du bilan environnemental sont disponibles dans les bureaux ACCÈS MONTRÉAL ainsi qu'au bureau de la Division des commissions et des comités du Conseil, 85, rue Notre-Dame Est, bureau R-200.

Le Répertoire des interventions de la Ville de Montréal en matière d'environnement et une version synthétique du bilan environnemental sont disponibles dans les bureaux ACCÈS MONTRÉAL ainsi qu'au bureau de la Division des commissions et des comités du Conseil, 85, rue Notre-Dame Est, bureau R-200.

Le public aura l'occasion d'émettre ses commentaires et d'obtenir de plus amples renseignements sur le contenu et la portée de ces documents, dans le cadre d'une étude menée par la Commission de l'environnement et des travaux publics.

Commission permanente de l'aménagement et de l'habitation

Le jeudi 21 novembre 1991 19 heures 155, rue Notre-Dame Est salle 202

Thème: Étude publique du projet de règlement créant la Commission de toponymie de la Ville de Montréal.

Le projet de règlement soumis pour étude par le Conseil municipal propose:

- de définir la durée du mandat des membres de la Commission;
- d'établir les règles régissant les assemblées de la Commission.

La documentation relative à ce projet de règlement est disponible auprès des bureaux ACCÈS MONTRÉAL ainsi qu'au bureau de la Division des commissions et des comités du Conseil, 85, rue Notre-Dame Est, bureau R-200, Montréal (Québec) H2Y 1B5.

Commission permanente de l'aménagement et de l'habitation

Le jeudi 21 novembre 1991 19 heures 155, rue Notre-Dame Est salle 202

Thème: Étude publique du projet de règlement prescrivant la procédure d'approbation de certains projets de construction, de modification ou d'occupation et créant la Commission Jacques-Viger.



Vivre Montréal et en parler

Le projet de règlement soumis pour étude par le Conseil municipal propose:

- d'étudier le champ d'application de l'évaluation des projets de construction et d'occupation, non seulement aux projets présentant des dérogations, mais aussi à tout projet susceptible de générer des impacts significatifs dans son milieu d'insertion;
- de systématiser et de baliser l'ensemble du processus d'examen des demandes;
- d'introduire, au stade de l'évaluation de l'opportunité d'un projet, la notion de programme de développement;
- de préciser les critères garantissant le respect des orientations, objectifs et politiques de la Ville en matière d'urbanisme et d'aménagement;
- d'assurer l'équité et la transparence, tant pour les promoteurs que pour les citoyens, dans le traitement des demandes;
- d'intégrer au processus d'évaluation la diffusion publique du projet à un stade de son élaboration qui permette de bénéficier des opinions et interventions du public;

La documentation relative à ce projet de règlement est disponible auprès des bureaux ACCÈS MONTRÉAL ainsi qu'au bureau de la Division des commissions et des comités du Conseil, 85, rue Notre-Dame Est, bureau R-200, Montréal (Québec) H2Y 1B5.

En cours de cette assemblée, la Commission recevra les avis et commentaires des personnes présentes lors de la période de questions et d'interventions prévue à cet effet.

En cours de cette assemblée, la Commission recevra les avis et commentaires des personnes présentes lors de la période de questions et d'interventions prévue à cet effet.

En cours de cette assemblée, la Commission recevra les avis et commentaires des personnes présentes lors de la période de questions et d'interventions prévue à cet effet.

En cours de cette assemblée, la Commission recevra les avis et commentaires des personnes présentes lors de la période de questions et d'interventions prévue à cet effet.

En cours de cette assemblée, la Commission recevra les avis et commentaires des personnes présentes lors de la période de questions et d'interventions prévue à cet effet.

En cours de cette assemblée, la Commission recevra les avis et commentaires des personnes présentes lors de la période de questions et d'interventions prévue à cet effet.

En cours de cette assemblée, la Commission recevra les avis et commentaires des personnes présentes lors de la période de questions et d'interventions prévue à cet effet.

En cours de cette assemblée, la Commission recevra les avis et commentaires des personnes présentes lors de la période de questions et d'interventions prévue à cet effet.

En cours de cette assemblée, la Commission recevra les avis et commentaires des personnes présentes lors de la période de questions et d'interventions prévue à cet effet.

2 millions \$ pour la santé du coeur

Jean Chartier

OTTAWA et Québec mettent en œuvre un projet de 2 millions \$ sur une période de cinq ans à la Cité de la santé, de Laval, en tant que deuxième phase d'une initiative conjointe pour la santé du coeur.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Benoît Bouchard, a annoncé une contribution d'un million d'Ottawa, provenant du programme national de recherche et de développement en matière de santé.

Le gouvernement du Québec fournit sa contribution sous forme de ressources humaines et d'équipement. La Fondation des maladies du coeur a mis de l'avant ce programme, étant donné qu'il permettra d'implanter et d'évaluer de nouvelles stratégies de promotion pour la santé du coeur.

L'Hôpital Général de Montréal, l'Hôpital du Grand Portage, de Rivière-du-Loup, et la Cité de la santé, de Laval, sont impliqués dans ces programmes. Cette initiative fait suite au rapport du groupe de travail sur les maladies cardio-vasculaires qui recommandait en 1987 qu'Ottawa mette à la disposition des provinces des ressources financières pour l'élaboration de modèles d'intervention intégrés.

Durant la première année, on définira les protocoles d'intervention et d'évaluation pour chacune des trois communautés déjà identifiées par un comité de sélection. M. Côté fait référence pour sa part aux rapports québécois écrits en 1989, à savoir « la mobilisation québécoise en santé du coeur », et « le projet des sites-pilotes québécois ».

Les commissions scolaires louent la consultation publique autour de la réforme de la main-d'oeuvre

QUÉBEC (PC) — La présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), Mme Diane Drouin, a accueilli avec soulagement la décision du ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu André Bourbeau de soumettre à la consultation publique son énoncé politique sur la main-d'oeuvre.

« Le défi de la formation de la main-d'oeuvre et de la formation professionnelle est tel pour le Québec, a-t-elle soutenu hier, qu'il faudra compter sur les ressources et le savoir-faire de tous les partenaires,

dans toutes les régions du Québec, pour nous doter d'une main-d'oeuvre compétitive. »

Mme Drouin a précisé que la FCSQ exige depuis un an que le ministre Bourbeau consulte les commissions scolaires et les implique dans la réforme de la formation de la main-d'oeuvre « parce qu'elles ont effectivement l'expertise dans ce domaine ».

Cependant, jusqu'à maintenant, les membres de la FCSQ n'ont pas encore été invités à participer aux travaux de la Commission permanente chargée de se pencher sur

cette importante question.

La présidente de la FCSQ a rappelé que les commissions scolaires sont impliquées depuis plus de 20 ans dans la formation de la main-d'oeuvre au Québec et que leur expertise au niveau régional milite en faveur de leur participation directe à la mise en place de cette réforme.

Tenir des partenaires essentiels en dehors du débat, selon Mme Drouin, n'aurait que des effets.

« J'invite donc le gouvernement à une plus large décentralisation que ce que laisse croire le projet de réforme actuel », a-t-elle conclu.

Interpol s'ajuste à l'après-guerre froide

PUNTA DEL ESTE, Uruguay (AFP) — Interpol qui consacre aujourd'hui 50 % de ses activités à la lutte contre la drogue va accélérer sa régionalisation et intensifier son travail de formation pour les pays de l'Est européen et ceux en voie de développement.

L'Organisation internationale de la police criminelle a réuni à cet effet sa 60e Assemblée générale, du 4 au 8 novembre, à Punta del Este en Uruguay, accueillant 118 délégations, dont quatre nouveaux membres, l'Albanie, la Lituanie, la Mongolie et le Vietnam.

La prochaine Assemblée générale se tiendra en novembre 1992 à Dakar, au Sénégal.

Le président français d'Interpol, Yvan Barbot, s'est félicité de l'adhésion de l'Albanie qui renforce « le verrou » sur la route des Balkans

(héroïne) et du Vietnam pour la lutte contre la drogue en provenance du « triangle d'or » au nord de la Birmanie. Il a indiqué à l'AFP que la mondialisation de l'Interpol était en marche : « Il n'y a plus de trou noir dans le dispositif. »

Interpol va mettre l'accent sur la formation des policiers aussi bien des pays de l'Est européen que des pays en voie de développement.

Plusieurs centres vont fonctionner en Asie, Afrique et Amérique latine et Interpol va créer dans deux ans à Lyon, en France, où se trouve son siège un « Centre de police technique et scientifique » (criminalistique, toxicologie, ballistique, informatique...) pour la police française et environ 200 étrangers stagiaires par an.

Les délégués ont aussi abordé l'accroissement de la circulation de fausse monnaie et ont évoqué longuement l'exploitation des enfants et un éventuel trafic d'enfants handicapés entre le Brésil et l'Italie aux

quels on aurait prélevé des organes.

Le système de contribution a été revu selon « la capacité contributive du pays », a souligné M. Barbot. Soixante-quinze pays ont à ce jour des arriérés de paiements.

Si le trafic de drogue et le blanchiment de dizaines de milliards de dollars reste au centre des préoccupations d'Interpol, les spécialistes de cette police internationale mettent en garde contre les nouvelles formes de délinquance comme la « criminalité écologique » qui mobilise des réseaux de malfaiteurs dans le but d'offrir aux industriels des débris rassis à prix d'or des déchets encombrants nucléaires, biologiques ou chimiques.

Interpol enfin paraît s'inquiéter du vide créé dans certains pays de l'Europe de l'Est provoquant notamment une recrudescence de trafics comme les objets d'art, les voitures volées et les armes, indique-t-on auprès des délégations.

L'hypothèse d'une sécession suivie de violence ne surprend pas trois spécialistes

Rollande Parent
de la Presse Canadienne

L'HYPOTHÈSE soulevée mercredi à Toronto et voulant que l'avènement de la sécession du Québec puisse déclencher de la violence au Canada n'a pas semblé étonner outre mesure trois universitaires québécois interrogés à ce sujet hier.

Même s'ils refusent d'écarter une telle possibilité du revers de la main, les trois professeurs de sciences politiques d'autant d'universités montréalaises lui accordent un degré différent de sérieux.

Invité à commenter les propos tenus par le professeur d'histoire torontois Desmond Morton, dans le cadre d'une conférence organisée par l'Institut canadien des études stratégiques, le professeur André Bernard, de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), a indiqué que cette idée circule depuis un bon bout de temps dans les milieux universitaires.

« Ces propos sont le fait de personnes qui ont été témoins ou observateurs de crises dans d'autres pays et qui sont convaincus qu'au Canada il y a une certaine minorité qui pourrait s'exciter considérablement advenant que le choix des Québécois soit diamétralement opposé à leurs intérêts », a-t-il dit.

« Ces conversations-là n'étaient pas tenues au Québec, mais à l'extérieur », a-t-il précisé.

M. Bernard juge qu'il est difficile de tirer des conclusions d'expériences étrangères parce que le Canada a une pratique de règlement pacifique des conflits sociaux.

Le professeur Bernard se demande tout de même si cette pratique de règlement pacifique des conflits au Canada ne s'explique pas par le fait qu'il n'y a jamais eu de raisons de faire de la violence.

« Depuis 1834, on n'a pas eu de raisons réelles d'affrontements violents. Il y a eu l'incendie du Parlement, par exemple, et des émeutes, mais pas de rébellion. »

Finalement, M. Bernard estime que « des actes de violence sont certainement possibles, je dirais même presque inévitables, s'il y a un référendum et qu'une majorité de Québécois se prononce en faveur de la séparation du Québec.

« Il y aura nécessairement dans certaines régions du Canada des gestes violents posés à l'égard des symboles de la francophonie. Je ne pense pas qu'il y ait des morts » a-t-il dit.

Par contre, il ne croit pas qu'il y ait de telles réactions au Québec, à Montréal, par exemple, où « beaucoup d'anglophones ont appris à accepter l'évolution même si elle ne répond pas à leurs opinions. »

Pour sa part, le professeur Édouard Cloutier, de l'Université de Montréal, voit dans les propos de son collègue Morton et des autres universitaires qui véhiculent l'idée de la violence en cas de sécession du Québec « un exercice de marketing fédéraliste ».

« Ce qu'ils ont fait essentiellement, c'est de mettre le mot violence en évidence en disant des propos anodins, en disant qu'on ne peut exclure qu'il y ait de la violence. »

« Ils cherchent à rentrer dans la tête des gens la possibilité qu'il y ait de la violence. »

M. Cloutier reconnaît « que ce n'est pas impossible que la violence éclate. Je ne pense pas que ça prenne la forme d'une guerre civile. »

La question de la sécurité intérieure depuis quelque temps le professeur Cloutier. Le 29 de ce mois, il participera à un colloque sur la défense de la sécurité du territoire souverain en compagnie d'autres professeurs, des militaires et des gens des gouvernements, a-t-il indiqué.

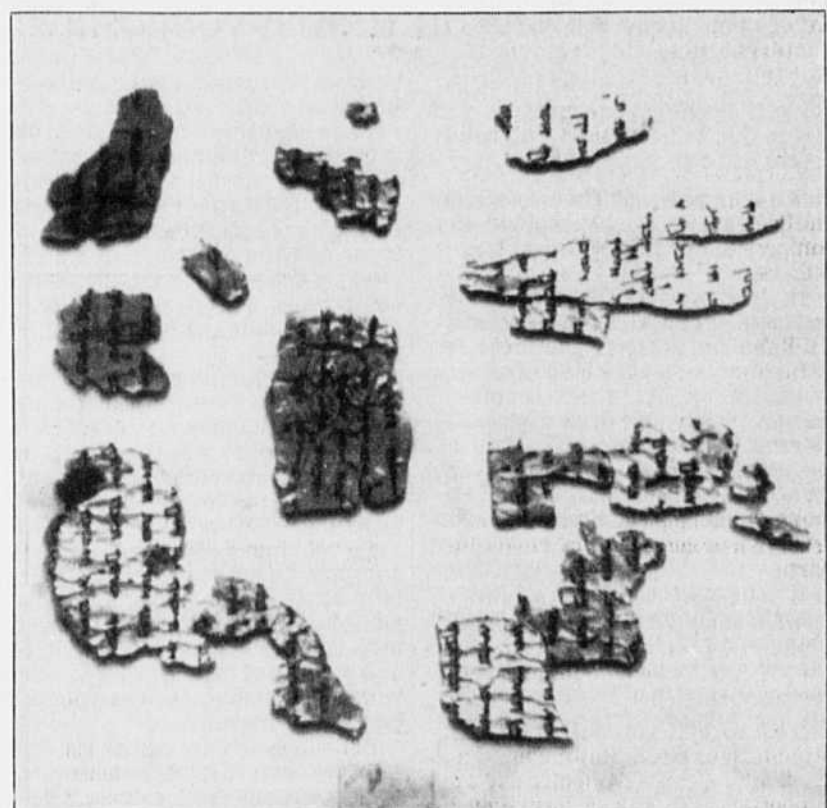
De son côté, le professeur Daniel Salee, de l'Université Concordia, constate qu'il existe à l'heure actuelle un climat d'hystérie, de part et d'autre.

« Pendant que Desmond Morton dit ça, il y a des gens qui préparent la défense stratégique du Québec indépendant. »

M. Salee dit comprendre qu'on puisse penser à la violence des deux côtés. Il a en tête « des zouaves » du Québec qui ont fait preuve d'intolérance lors des fêtes de la Saint-Jean et les gens de Belleville, en Ontario, qui avaient piétiné le drapeau québécois.

M. Salee mise sur « la culture politique accommodante » et sur « la tolérance » qui existent au Québec et au Canada anglais.

« Je compte là-dessus, malgré le potentiel de violence », a-t-il conclu.



Les fragments des manuscrits de la mer Noire qui parleraient d'un Messie exécuté.

Les manuscrits de la mer Morte rapportent l'exécution d'un Messie, dit un chercheur

LOS ANGELES (AFP) — Les manuscrits de la mer Morte font état de l'exécution d'un dirigeant juif de caractère messianique mais dont on ne sait s'il pourrait être Jésus, a affirmé un chercheur américain.

Selon le professeur Robert Eisenman, président des études religieuses à l'Université d'État de Californie à Long Beach, un texte de cinq lignes mentionne qu'un « dirigeant de la communauté » a été « mis à mort ». Il fait aussi état de « blessures » et utilise pour décrire le dirigeant des termes messianiques comme « Rameau de David » ou « Racine de Jessé ».

M. Eisenman a déclaré ne pas savoir si ce dirigeant pouvait être Jésus-Christ. Il a cependant estimé que sa découverte, faite parmi les 3000 photographies des manuscrits mise à la disposition des chercheurs le mois dernier par la Bibliothèque Huntington à San Marino, confirmait sa théorie que les manuscrits les plus récents ont été écrits par des Juifs qui ont aidé le Christianisme à se former.

Découverts il y a près de 50 ans dans des grottes proches de la mer Morte, les manuscrits ont, selon les experts, été écrits entre 200 avant Jésus-Christ et l'an 50 de l'ère chrétienne. Ils contiennent, souvent sous forme de fragments, des copies de l'Ancien Testament et d'autres textes religieux.

M. Eisenman a été l'un des premiers à avoir accès aux copies des manuscrits dont les originaux sont conservés en Israël où leur accès est plus difficile. Il a été aidé dans la traduction par un professeur d'araméen à l'Université de Chicago, M. Michael Wise. Ce dernier a estimé que l'« idée d'un Messie mourant est nouvelle et explosive ».

Un autre expert, Eugene Ulrich, théologien à l'Université Notre-Dame, a estimé que le texte est intéressant mais pas nécessairement « explosif ou révolutionnaire ». Il a noté que l'on savait déjà que plusieurs des concepts inclus dans les fondements du christianisme étaient mentionnés dans les manuscrits.

Un parasite menace la faune et les animaux domestiques

FREDERICTON (PC) — La découverte d'un parasite dans des fermes d'élevage de chevreuils inquiète les responsables de la faune canadienne, qui craignent la contamination des troupeaux sauvages de chevreuils, d'originaux et de caribous.

Apparemment, les animaux domestiques pourraient également être menacés.

L'apparition récente du parasite chez des chevreuils de Nouvelle-Zélande élevés dans deux fermes, l'une en Ontario, l'autre au Nouveau-Brunswick, a entraîné la suspension des importations de chevreuils vivants au pays.

Au ministère de l'Agriculture, on s'efforce présentement de déterminer s'il y a lieu d'améliorer les méthodes d'examen des animaux. On ignore combien de temps durera la suspension, mais le sort des animaux infectés, qui sont actuellement gardés en quarantaine, devrait être connu d'ici fin de décembre.

Pendant que les autorités fédérales reviennent les procédures d'im-

portation des animaux, les défenseurs de la faune accentuent leur mouvement d'opposition aux fermes d'élevage. Ils disent craindre que des espèces étrangères de chevreuils, ou cerfs de Virginie, n'introduisent une ribambelle de maladies possibles, nocives pour les animaux sauvages et le bétail. Ils invoquent à titre d'exemple le sort des châtagniers et des ormes, jadis communs en Amérique du Nord, aujourd'hui presque décimés par des maladies importées en même temps que des variétés d'arbres non indigènes.

« Nous avons une faune abondante au Canada. Pourquoi la mettre en péril ? », demande le directeur de la Fédération canadienne de la faune, M. Niels Damgaard. Nous avons une solide industrie agricole. Pourquoi lui faire courir des risques en l'exposant à des éléments inconnus ? »

Des fermes d'élevage de gros gibier existent dans la plupart des provinces du pays, où la venaison trouve de plus en plus d'amateurs.

AVIS

Conformément aux dispositions de l'article 291.14 de la loi sur la Communauté urbaine de Montréal (L.R.Q., chapitre C-37.2), AVIS est par les présentes donné de l'adoption par le Conseil d'administration de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal à une assemblée spéciale publique tenue le 15 octobre 1991, de la résolution numéro C.A. 91-161 à savoir :

ÉTABLISSEMENT, À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 1992, DES MODIFICATIONS AUX TARIFS APPLICABLES POUR LE TRANSPORT DES USAGERS DANS LE TERRITOIRE DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL COMME SUIT :

Service autobus et métro

Tarif régulier	
Espèces ou ticket à l'unité	1,60 \$
Tickets en liasière	6 pour 6,50 \$
Carte mensuelle	41,00 \$
Carte autobus / métro (CAM)	

Tarif réduit	
(Étudiants de moins de 18 ans et personnes de 65 ans et plus)	
Espèces ou ticket à l'unité	0,80 \$
Tickets en liasière	6 pour 2,70 \$
Carte mensuelle	15,50 \$
Carte autobus / métro (CAM)	

Carte congrès	
(Par jour de validité)	2,50 \$

Service ferroviaire - Zone 1

Les tarifs établis pour les stations ferroviaires ci-après nommées et comprises dans la zone 1 sont identiques aux tarifs du Service autobus et métro.

Ligne Montréal / Rigaud	Ligne Montréal / Deux-Montagnes
Vendôme	Portail Heights
Montréal-Ouest	Mont-Royal
Lachine	Vertu
Dorval	Monkland
	Val-Royal

Service ferroviaire - Zone 2

Les stations concernées et pour lesquelles les tarifs s'appliquent sont les suivantes :

Ligne Montréal / Rigaud	Ligne Montréal / Deux-Montagnes
Pine Beach	À Ma Baie
Valois	Roxboro
Pointe-Claire	
Cedar Park	
Beaconsfield	
Beaurepaire	
Baie d'Urfé	
Ste-Anne-de-Bellevue	

Tarif régulier	
2 tickets à	1,08 1/2 \$
Espèces	3,20 \$
Carte mensuelle	53,00 \$
Carte train / autobus / métro (CTAM - zone 2)	

Tarif réduit	
(Étudiants de moins de 18 ans et personnes de 65 ans et plus)	
2 tickets à	0,45 \$
Espèces	1,60 \$
Carte mensuelle	26,50 \$
Carte train / autobus / métro (CTAM - zone 2)	

Carte mensuelle

Carte autobus / métro (CAM)
Carte train / autobus / métro (CTAM - Zone 1)
Territoire de la Société de transport

Le détenteur de la carte mensuelle (CAM ou CTAM - zone 1) désirant utiliser le train en zone 2, doit déboursier un surplus en monnaie de 1,60 \$ ou un ticket de 1,08 1/2 \$ pour compenser la double tarification.

Le détenteur de la carte mensuelle (CAM ou CTAM - zone 1) désirant utiliser le train en zone 2, doit déboursier un surplus en monnaie de 0,80 \$ ou un ticket de 0,45 \$ pour compenser la double tarification.

Correspondance (Territoire de la Société de transport)

Le détenteur d'une correspondance d'autobus ou de métro - STUCM désirant utiliser le train en zone 2, doit déboursier un surplus en monnaie de 1,60 \$ (0,80 \$ pour le tarif réduit) ou un ticket 1,08 1/2 \$ (0,45 \$ pour le tarif réduit) pour compenser la double tarification.

Le détenteur d'une correspondance du réseau ferroviaire émise sur le territoire de la Société de transport désirant utiliser l'autobus ou le métro de la Société peut le faire sans déboursier additionnel.

Les étudiants de moins de 18 ans et les personnes de 65 ans et plus bénéficient du tarif réduit sur les services autobus / métro / train s'ils sont munis de la carte d'identification émise par la STUCM selon ses conditions et privilèges.

« COPIE CERTIFIÉE CONFORME »

L'assistant-secrétaire

Richard Blais

Gérald Blais

Le Conseil de la Communauté urbaine de Montréal approuve ces tarifs au plus tôt le trentième jour qui suit la publication de la décision dans le journal. Ces tarifs entrent en vigueur le jour de leur approbation ou à toute date ultérieure fixée par le Conseil.

Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal

CET HIVER, POURQUOI PAS LE PORTUGAL?

Accueillant, Abordable, Inoubliable!

2 sem.: à partir de **\$937⁰⁰** par personne occupation double

1 mois: à partir de **\$1207⁰⁰** par personne occupation double

Incluant: vol, transferts, hébergement avec cuisinette, taxes et frais de service (sauf la taxe d'aéroport)

(Départs à partir du 1er novembre, 1991)



...le nom

DEPUIS PLUS DE 10 ANS



(CONSULTER VOTRE AGENT DE VOYAGES) PERMIS DU QUÉBEC

FIGARO voyages



SPÉCIAUX - SPÉCIAUX

SPÉCIAUX D'AUTOMNE vol seulement		**SPÉCIAUX POUR NOËL** 1 sem. avion + hôtel	
PARIS	389 \$	CUBA	449 \$
LISBONNE	599 \$	LOS CABOS	689 \$
FRANKFURT	599 \$	CANCUN	729 \$
1 sem. avion + hôtel		***FORMULE CLUB***	
CUBA/CANCUN	339 \$	CARTAGENA	969 \$
PUERTO VALLARTA	439 \$	PUERTO PLATA	969 \$
VÉNÉZUELA	469 \$	PUERTO VALLARTA	1289 \$
COSTA RICA	539 \$	SANTO DOMINGO	889 \$

taxes d'hôtel et frais de service inclus

Permis du Québec

1307, rue Ste-Catherine Ouest (514) 284-1213

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

La Yougoslavie sera soumise à des sanctions économiques internationales

d'après Reuter et PC

BELGRADE — L'armée de l'air et la marine fédérale ont annoncé hier une reprise du blocus des ports croates et la mise en alerte des lance-missiles, peu après la décision de la Communauté européenne d'imposer des sanctions économiques à la Yougoslavie. La Canada a décidé de se joindre à la CEE et d'imposer à son tour des sanctions commerciales.

Le premier ministre Brian Mulroney, qui a annoncé les sanctions au cours d'une conférence de presse à Rome, à l'issue d'un sommet des leaders de l'OTAN, a dénoncé l'attaque de la Croatie par les forces yougoslaves, qu'il a qualifiées d'« armée dévoyée, complètement hors de contrôle ».

Les mesures canadiennes restreignent les exportations et les importations. À compter d'aujourd'hui, toutes les exportations exigent un permis spécial, et le gouvernement fédéral se réserve le droit de restreindre certains produits particuliers. L'importation de produits yougoslaves sera sérieusement limitée par le retrait de tarifs douaniers préférentiels.

Le gouvernement canadien a également suspendu son programme de promotion commerciale à l'ambassade canadienne à Belgrade, même si Ottawa n'a pas encore rappelé ses diplomates.

Enfin M. Mulroney a annoncé que le Canada ferait immédiatement parvenir 1 million\$, par l'intermédiaire de la Croix rouge canadienne, à titre d'aide humanitaire pour l'achat de médicaments, couvertures et

autres produits de première nécessité en Yougoslavie.

Le président Bush a de son côté félicité la CEE de son initiative et indiqué que Washington pourrait envisager de lui emboîter le pas.

Dans une mise en garde très ferme, l'armée fédérale, faisant un nouveau pas dans l'escalade de la violence, a averti la Croatie qu'elle s'exposait à un massacre et à un désastre écologique si elle s'en prenait aux bases de lancement.

« Un certain nombre de roquettes sont sur leurs rampes de lancement, prêtes à frapper des cibles sélectionnées », précise l'armée de l'air dans un communiqué. « Toute attaque suicide des chasseurs croates sur les unités de défense aérienne constitue une menace non seulement pour eux, mais aussi pour la population d'Europe centrale ».

La marine yougoslave a annoncé qu'elle reprenait le blocus de six ports de Croatie, Rijeka, Dubrovnik, Split, Sibenik, Ploce et Zadar, en laissant clairement entendre qu'elle tiendrait sur tout navire qui tenterait de passer.

À Rome, les ministres des Affaires étrangères des Douze, réunis en marge du sommet de l'OTAN, ont décidé d'imposer des sanctions économiques à la Yougoslavie et demandé au Conseil de sécurité de l'ONU de décréter un embargo pétrolier contre ce pays.

Ces sanctions sont principalement dirigées contre la Serbie, la seule des six républiques yougoslaves à n'avoir pas accepté le plan de paix de la CEE sur une réorganisation des républiques yougoslaves au sein d'une

alliance plus souple.

Les Douze ont toutefois décidé de poursuivre la conférence de paix sur la Yougoslavie, organisée à La Haye sous l'égide de la CEE, en dépit de la poursuite des combats dans le pays, a précisé le ministre néerlandais des Affaires étrangères, Hans Van den Broek.

Lord Carrington, qui préside ces discussions a dit espérer que la Serbie continuerait à y participer, mais n'a pas précisé quand la prochaine réunion aurait lieu.

Les sanctions prévoient la suspension immédiate des accords de commerce et de coopération entre la CEE et Belgrade, interdisent toute importation de textile en provenance de Yougoslavie et excluent ce pays du programme d'aide économique aux jeunes démocraties d'Europe orientale.

La CEE se réserve toutefois la possibilité d'accorder une aide financière aux républiques yougoslaves qui coopèrent avec les médiateurs européens, mais souligne que la reconnaissance diplomatique des républiques séparatistes ne pourra intervenir que dans le cadre d'un règlement global garantissant les droits de l'Homme et ceux des minorités ethniques.

Les économistes yougoslaves ont jugé que les sanctions européennes ne parviendraient pas à mettre fin à la guerre civile. « Aucun boycott ne pourra jamais nous faire ce que nous sommes déjà fait subir », a souligné Ljubomir Madzar, économiste à l'université de Belgrade.



Une scène maintenant familière en Croatie : au milieu de la désolation, une femme transporte dans une brouette des bidons d'eau potable.

L'URSS de tous les dangers

Alors que l'ex-empire est menacé d'explosion, il est urgent pour les Occidentaux de tirer les leçons du drame yougoslave

Jacques Amalric

Le Monde

LA GUERRE civile fait rage, depuis le début de l'été, en Yougoslavie. À moins d'un millier de kilomètres de Paris, Serbes et Croates ne menacent pas que les pierres de l'antique Raguse : ils s'exterminent, se mutilent, se torturent, réglant les comptes, non soldés pour cause de titisme, de leurs parents ou de leurs grands-parents. Les Européens de l'Ouest, puissants face à des tueurs qu'ils avaient préféré ne pas prévoir et dont ils furent jadis consommateurs, désapprouvent, sermonent, menacent, répètent que tout cela est absurde puisque, aujourd'hui, même Français et Allemands ont enfin enterré, après trois étripages, la hache de guerre.

Mais ils ne peuvent pas plus que les États-Unis, qui feignent de s'étonner, faire grand-chose, face à tant de haine accumulée : impossible de tracer la moindre ligne verte ou rouge entre les deux camps emmêlés, impossible de séparer des combattants entremêlés jusque dans le moindre village.

Le carnage, pourtant, n'est pas fini : à l'affrontement entre les Croates (catholiques) et les Serbes (orthodoxes) — les Slovènes ont tiré leur épingle du jeu, même s'ils connaissent aujourd'hui des jours fort difficiles — viendra s'ajouter inévitablement la grande explication entre les Serbes et les musulmans de l'ex-Yougoslavie, surtout ceux du Kosovo, « coupables » de camper depuis des centaines d'années dans le « berceau historique » serbe. Leurs cousins albanais, en voie de clochardisation pour cause de maöisme

avancé, sont aux aguets. Les Grecs et les Bulgares sont pour l'instant plus calmes, mais ils gardent l'oeil rivé sur cette Macédoine qui risque, elle aussi, d'être l'enjeu d'une sanglante empoignade.

« À quelque chose malheur pourrait être bon », entend-on murmurer pendant ce temps dans de nombreuses chancelleries occidentales. « Les malheurs yougoslaves serviront au moins de leçon aux peuples de l'ex-Union soviétique et calmeront leurs ardeurs nationalistes et séparatistes. » Si c'était vrai ! Mais c'est faux, n'en déplaise à M. Gorbatchev qui, de concert avec M. Mitterrand, s'est livré, jeudi dernier 31 octobre à Soutons, après avoir joué les utilités à Madrid, à un exercice que n'aurait pas désapprouvé le bon docteur Coué.

Le président soviétique, à vrai dire, n'avait pas tout faux, surtout lorsqu'il a affirmé que les événements yougoslaves pourraient bien n'être que les « zakouskis » du drame qui est en train de se nouer dans son pays. Mais il se trompait lourdement — et nous trompait encore plus — lorsqu'il expliquait à son hôte, qui ne demandait qu'à le croire, qu'une « solution satisfaisante » était en vue pour mettre sur pied « un État fédéral renoué ». Comme si un « centre » soviétique existait encore en URSS alors qu'il est tout aussi défunt que cette présidence tournante yougoslave en laquelle certains feignaient de croire, quelques jours seulement avant qu'une armée prétendument fédérale, mais en fait serbe, se mette en marche d'abord contre la Slovénie puis contre la Croatie.

Constater un fait n'est pas l'ap-

prouver ou le désapprouver. C'est simplement le prendre en compte, sachant qu'il ne sert à rien de se vouloir aveugle. Ne serait-il donc pas temps d'ouvrir les yeux sur la situation qui est en train de se créer dans l'ex-Union soviétique ? De reconnaître que l'empire explose et de se demander s'il est encore possible de prévenir une déflagration qui serait meurtrière pour tous ? Il était encore possible de ne pas voir la réalité avant le putsch raté du mois d'août. Depuis, les événements se sont considérablement accélérés et avec eux l'effondrement de l'URSS.

Au bord d'un abysse

Lorsqu'il s'adresse à un public soviétique, et non pas occidental, M. Gorbatchev est bien obligé d'ailleurs de reconnaître la réalité. C'est ainsi qu'il a affirmé, lundi 4 novembre, que l'URSS était « au bord d'un abysse politique et économique ». L'expression n'est pas excessive : alors qu'un vent de panique souffle sur une population qui se demande comment elle va passer l'hiver, qu'un billet de cent roubles n'est plus qu'un chiffon de papier et qu'un oeuf est un don du ciel, les institutions centrales ne brassent que du vide.

On ne peut déjà plus, d'ailleurs, les qualifier de fédérales puisqu'elles n'ont pratiquement plus de pouvoir : le Conseil d'État, qui tient lieu d'exécutif, est paralysé par le droit de veto que détient chaque président de République qui veut bien participer à ses travaux ; même chose pour le Comité économique interrpublicain ; quant au nouveau Soviet suprême, il est dépourvu de toute légitimité, ses membres ne procédant d'aucune élection mais étant désignés par des

Républiques qui ont, de toute façon, décidé que leurs lois l'emporteraient toujours sur la loi fédérale.

Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, qu'aucune réforme économique ne puisse être engagée par un centre à l'agonie et que M. Boris Eltsine, après des semaines d'atermoiements, ait décidé de se consacrer à la révolution dans une seule République, la Russie. Il a porté ainsi un coup fatal à ce qui restait du « centre », notamment au traité d'union économique déjà signé par huit Républiques. Ce texte, il est vrai, évite soigneusement toutes les questions épineuses, comme le maintien d'une banque centrale, la répartition de la dette extérieure de l'ancienne Union et de futurs impôts, le financement du déficit budgétaire.

Conditionner les aides

En se jetant seul à l'eau, M. Eltsine n'a pas pris seulement le risque d'échouer et d'être balayé par une vague de jacqueries se s'empresseraient d'encourager en sous-main les revanchards du mois d'août. Il a aussi posé la Russie comme seule héritière légitime de l'ancienne Union. S'il ne l'a pas dit explicitement dans son retentissant discours prononcé le 28 octobre devant le Parlement russe, c'est tout simplement, révèle *Time magazine*, parce que le président Bush, auquel M. Eltsine avait fait parvenir la trame de son intervention, s'y est opposé. Sinon, M. Eltsine s'appropriait à annoncer la mort de l'URSS et à déclarer la Russie protectrice des vingt-cinq millions de Russes qui vivent hors de son territoire. Une vraie bombe, dans le chaudron des nationalismes, qui aurait achevé de convaincre Ukrainiens,

Moldaves, Caucasiens et autres habitants des Républiques d'Asie centrale que le nationalisme grand-russe est bien de retour.

Le fait que M. Eltsine ait accepté de se censurer ne change d'ailleurs pas grand-chose à l'affaire : toutes les Républiques de l'ex-empire se méfient d'ores et déjà d'une Russie qui pourrait chercher dans le nationalisme un exutoire à sa débâcle économique. La disette aidant, les nostalgiques du national-communisme, les grands-russes fascisants, les militaires en déroute, pourraient se retrouver dans ce genre d'aventure. Jamais, depuis longtemps, l'Europe n'aura connu une situation aussi dangereuse que celle qui s'installe à ses portes. La question yougoslave, par comparaison, pourrait un jour se révéler « simple », ainsi que l'a fait remarquer M. Gorbatchev. Mais on ne contrôlera pas la crise qui s'annonce — il ne peut s'agir à ce stade de la résoudre — en s'accrochant à l'idée d'un « centre » qui a vécu, en privilégiant l'acteur le plus impuissant de la tragédie. M. Gorbatchev a peut-être encore un rôle à jouer, mais ce n'est plus le premier ; ce ne peut être que celui d'un médiateur dans l'inévitable processus de décomposition qui s'accélère. « Aider M. Gorbatchev », aujourd'hui, ce n'est pas mettre à sa disposition des crédits dont il n'aurait pas l'usage ; c'est le convaincre que sa quête tragique d'une Union renouvelée est vaine. C'est convaincre Boris Eltsine, tant qu'il est temps et comme vient de le faire le président Bush, de ne pas jeter de l'huile sur le feu, de respecter les droits des minorités de Russie et de ne pas se lancer dans la fuite en avant du populisme et du

pouvoir personnel ; c'est suggérer, lorsqu'un conflit interethnique menace de dégénérer, une méthode de médiation à la Badinter, sans attendre que les massacres aient commencé ; c'est aider le président russe, à ces conditions, à réussir la tâche de titan qu'il vient de s'assigner ; c'est prendre langue, sans complexes, avec les autres dirigeants républicains et leur tenir le même langage.

C'est leur dire, en particulier, que les armes nucléaires stratégiques qui sont stationnées en Ukraine, en Biélorussie et au Kazakhstan et les armes nucléaires tactiques qui sont disséminées sur tout le territoire de l'ancienne URSS ne doivent en aucun cas servir au moindre chantage économique ou politique à l'égard de Moscou. C'est s'employer à obtenir non pas leur transfert en Russie, mais leur destruction sur place, fût-ce à nos frais et dans le cadre de nouvelles réductions massives et unilatérales des arsenaux.

Plutôt que de s'arc-bouter sur des modèles centralisateurs qui ne sont pas de ce temps, les Occidentaux doivent avant tout faire preuve d'imagination, de pragmatisme, pour éviter à ces peuples de l'Est de s'engouffrer dans de sanglantes impasses pour les aider à désamorcer toutes les bombes à retardement du tsarisme mais surtout du stalinisme ; mais, pour que cet espace ait quelque chance de devenir demain un lieu de coexistence, il faut sans doute se résigner aujourd'hui à ce que ces peuples se séparent ; peut-être même faut-il les aider dans un premier temps à le faire, quitte à parler parfois haut et fort. Le temps presse, si l'on veut tirer quelques leçons du drame yougoslave.

LE DEVOIR

SOIRÉE-BÉNÉFICE À QUÉBEC

LE DEVOIR a une tenace volonté de vivre, comme la société dont il émane. Fidèle à ses principes fondateurs, il se refait de génération en génération, et va d'une adversité à l'autre en y trouvant la force de se ressourcer.

L'histoire de ce miracle est double. C'est celle de ses artisans qui l'ont porté à travers temps fastes et néfastes. C'est celle de ses amis, qui le lisent, y croient, et le soutiennent.

LE DEVOIR est une victoire contre la fatalité, et une lutte qui vaut, de temps en temps comme en cette année de renaissance, d'être célébrée.

Merci de bien vouloir nous joindre.

Lise Bissonnette

La soirée aura lieu au Musée de la civilisation, 85 rue Dalhousie, Québec.

Prière d'utiliser le carton-réponse ci-joint pour réserver vos places pour la soirée-bénéfice du 22 novembre 1991 en hommage au DEVOIR.

19 h 00 Cocktail de bienvenue

20 h 00 Dîner-spectacle

Le couvert est de cent cinquante dollars (150 \$) et les tables de huit (8) places.

Tenue de ville.

Madame Lise Bissonnette
directrice du DEVOIR

vous invite à une soirée-bénéfice
vendredi 22 novembre 1991,
au Musée de la civilisation à Québec
pour célébrer LE DEVOIR
et sa première année de relance

Elle vous accueillera en compagnie
de
M. Guy Coulombe
président du conseil d'administration
du DEVOIR

de
M. Marcel Couture
président de la Fondation des
amis du DEVOIR

des
patrons de l'événement

et des
membres du comité d'honneur

La soirée se déroulera en compagnie
de

Madame Lise Bacon
Vice-première ministre
et ministre de l'Énergie et
des Ressources

Patrons de l'événement

Roland Arpin
Directeur général

Musée de la civilisation

Guy Coulombe
Président du conseil d'administration

LE DEVOIR

Richard Drouin
Président du conseil et chef de la direction

Hydro-Québec

Jean-Guy Paquet
Président

La Laurentienne Vie Inc.

Le comité d'honneur

Yvon Beaulieu
Directeur général

Cégep de Limoilou

Guy Boulanger
Président

Chambre de commerce et
d'industrie du Québec
métropolitain

Rémi Bujold
Président du conseil
d'administration

Théâtre du Trident

Lawrence Cannon
Ministre des Communications

Gouvernement du Québec

Yvan Caron
Président

Fédération des caisses populaires
Desjardins de Québec

Mgr Maurice Couture
Archevêque de Québec

Diane Drouin
Présidente

Fédération des commissions
scolaires du Québec

Chanoine Louis Dugal
Procureur

Séminaire de Québec

Michel Gervais
Recteur

Université Laval

Max (Oné-onti) Gros Louis
Grand Chef de la Nation
bironnie wendat

Claude Hamel
Président

Université du Québec

Pierre Jadoul
Vice-président à l'exploitation
du réseau

Bell Canada

André Juneau
Directeur

Musée du Séminaire

Jean-Paul l'Allier
Maire de Québec

Andrée Laliberté-Bourque
Directrice

Musée du Québec

Denys Larose
Directeur général

Cégep de Sainte-Foy

Jean-Yves Légaré
Président

Hôpital du Saint-Sacrement

Gilles Loiselle
Président, Conseil du Trésor

Gouvernement du Canada

Nicole Madore
Présidente

CSN-Conseil central de Québec

Les patrons de l'événement et les membres
du comité d'honneur tiennent à marquer,
par leur présence à cette soirée, leur
soutien à ce quotidien unique, fondé par
Henri Bourassa en 1910, et toujours au
cœur des réalités québécoises et
canadiennes. La relance du DEVOIR sera
l'occasion de retrouvailles, sans égard aux
partis ou autres allégeances, entre amis
d'une presse libre et vigoureuse.

LE DEVOIR

SOIRÉE-BÉNÉFICE

Je désire réserver _____ place(s) x 150\$ _____ \$

Je désire réserver _____ table(s)* x 1 200\$ _____ \$

Je serai absent, mais je désire contribuer _____ \$

Veillez trouver ci-joint un chèque au montant de
libellé à l'ordre de l'Imprimerie populaire limitée.

Nom _____

Titre _____

Société _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____

Téléphone _____ Télécopieur _____

On peut obtenir d'autres renseignements auprès du
Secrétariat de la soirée-bénéfice LE DEVOIR

211, rue du St-Sacrement

Montréal (Québec) H2Y 1X1

Téléphone: (514) 844-3361

Télécopieur: (514) 844-9723

*huit personnes

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

Un premier gouvernement bulgare non communiste

SOFIA (AFP) — M. Filip Dimitrov, président du rassemblement anti-communiste Union des forces démocratiques (UFD), a été élu hier avec les voix de l'UFD et du parti de la minorité turque Mouvement pour les droits et liberté (MDL) chef du premier gouvernement non communiste de Bulgarie depuis 1944.

Le nouveau premier ministre, un avocat de 36 ans, qui a gagné à une courte majorité les élections le 13 octobre dernier, a constitué en trois jours seulement un cabinet minoritaire composé de membres de l'UFD et de technocrates sans étiquette qui doit obtenir dans la soirée l'investiture du parlement.

M. Dimitrov peut compter sur le soutien du MDL, auquel il a refusé toutefois des portefeuilles pour ne pas froisser les sentiments nationalistes des Bulgares.

L'UFD dispose de 110 sièges contre 106 pour le Parti socialiste bulgare (PSB, ex-communiste) et 24 pour le MDL.

Dans son discours hier devant le parlement, M. Dimitrov a déclaré que « la stabilisation économique et la lutte contre l'inflation sont l'objectif prioritaire » de son gouvernement.

Il a insisté sur la nécessité d'arrêter la baisse de la production qui a chuté de 21 % depuis le début de l'année et d'enrayer le chômage qui touche actuellement 8 % de la population active (350 000 salariés) et ris-

que de passer à 500 000 personnes d'ici la fin de l'année.

M. Dimitrov a souligné qu'il faut encourager l'entreprise privée et les investissements étrangers et stabiliser le marché des devises, en annonçant des projets d'amendement des lois sur les investissements étrangers, le système bancaire, la privatisation et la restitution des biens confisqués sous le régime communiste, et la réforme fiscale.

En politique étrangère, le premier ministre a rejeté toute revendication territoriale et plaidé pour un rapprochement avec les institutions européennes tout en développant les relations traditionnelles avec les pays d'Europe de l'Est et des Balkans.

Filip Dimitrov est connu pour son anticommunisme.

Ce jeune avocat qui a brillamment obtenu ses diplômes d'État est le troisième premier ministre de Bulgarie depuis la chute du régime communiste en novembre 1989, succédant à l'ex-communiste Andrei Loukanov et Dimitar Popov (sans étiquette).

Filip Dimitrov n'a jamais appartenu au Parti communiste. Il a été élu à la tête de l'UFD en décembre 1990 en tant qu'homme de compromis pour sauver l'unité de l'opposition anticommuniste. Il a succédé à Petar Beron, 51 ans, sérieusement compromis pour avoir collaboré avec les services secrets sous le régime communiste de Todor Jivkov.

L'OTAN a ouvert à Rome un nouveau chapitre de son histoire

Raoul Sachs
de l'agence Reuter

ROME — L'OTAN a ouvert hier à Rome un nouveau chapitre de son histoire en renouvelant sa stratégie et en nouant des liens institutionnels avec ses anciens adversaires du défunt Pacte de Varsovie.

Dans une déclaration publiée à l'issue d'un sommet de deux jours, les seize chefs d'État et de gouvernement de l'Alliance ont également reconnu le droit de la CEE de se doter d'une défense commune.

Mettant un bémol au débat sur ce dossier, ils ont toutefois réaffirmé le rôle essentiel de l'OTAN, donc des États-Unis, dans la sécurité du Vieux Continent.

La désintégration de l'Union soviétique et l'instabilité qui en découle ont été au centre des préoccupations.

La France a cependant refusé de s'associer à une déclaration qui rappelait les Soviétiques à leurs engagements, réclamant notamment un contrôle strict de leur arsenal nucléaire sous une autorité unique.

Le président François Mitterrand n'a guère apprécié ce « côté frère prêcheur » de cette déclaration moralisatrice, d'inspiration américaine.

En revanche, les Seize sont tombés d'accord pour proposer pour la première fois à l'URSS et à ses anciens satellites une coopération institutionnalisée, sous forme de rencon-

tres ministérielles annuelles au sein d'un « Conseil de Coopération Nord Atlantique ».

Comme prévu, ils n'ont cependant pas offert de garanties de sécurité aux nouvelles démocraties de l'Est qui les réclamaient.

François Mitterrand a déclaré qu'il était « souhaitable » que les nouvelles démocraties de l'Est puissent adhérer à l'OTAN « à plus long terme », excluant, comme les autres dirigeants de l'OTAN, une adhésion dans un proche avenir.

George Bush a également estimé qu'une telle adhésion était actuellement « prématurée ».

Le président américain a réaffirmé la volonté de Washington de ne pas se retirer de l'Europe. « Je dirais aux isolationnistes aux États-Unis: (...) Voyez votre Histoire et ne vous réfugiez pas dans une sorte de forteresse Amérique ».

George Bush, qui a jugé ce sommet « historique », s'est dit satisfait des assurances apportées par ses alliés européens sur leur future défense commune. « Si vous regardez le texte, vous verrez que la France soutient encore fermement une présence américaine » (en Europe) », a-t-il constaté.

Même satisfaction côté français, où François Mitterrand a souligné qu'il n'avait jamais été question de créer une défense européenne « à l'encontre de l'Alliance ».

« C'est la première fois que dans une instance de ce type, l'Alliance atlantique, est reconnue et proclamée clairement l'existence d'une identité européenne et que cette identité de défense se dessine et, donc, a commencé d'exister », s'est félicité le président français.

Avec le chancelier Helmut Kohl, il a récemment relancé le débat sur ce dossier en proposant de former un corps d'armée franco-allemand qui pourrait servir d'embryon à une future armée européenne.

Les Douze, qui sont divisés sur la défense européenne et l'union politique, doivent trancher ce débat lors de leur sommet de Maastricht (Pays-Bas) en décembre.

« Le sommet de l'OTAN aide considérablement la réunion du mois prochain », a estimé le président du Conseil italien, Giulio Andreotti.

Sans surprise, le premier ministre britannique, John Major, a réaffirmé son opposition à la conception de la défense européenne défendue par Bonn et Paris.

Au terme de 18 mois de travaux d'experts, l'OTAN s'est par ailleurs doté d'un « nouveau concept stratégique » qui tire les conséquences des bouleversements à l'Est et de la disparition des anciennes menaces.

L'OTAN entend aujourd'hui combiner des moyens politiques et des moyens militaires réduits, notamment des unités multinationales plus

mobiles, pour faire face aux crises en Europe.

Crises qui ne seraient plus provoquées par l'antagonisme Est-Ouest mais bien par l'instabilité consécutive à l'effondrement des régimes communistes et au démantèlement des structures de l'URSS.

La dissuasion nucléaire est maintenue mais à un niveau beaucoup plus bas. La doctrine de la « riposte graduée » qui envisageait l'utilisation limitée d'armes nucléaires tactiques pour contrer une invasion soviétique en Europe occidentale, a été officiellement abandonnée.

Vers un traité militaire entre Kiev et Moscou

KIEV (AP) — L'Ukraine va signer un traité de coopération militaire avec le Kremlin, mais pourrait demander que des amendements soient apportés à l'accord économique qu'elle a paraphé il y a quelques jours, a annoncé hier le président Leonid Kravchuk.

Cette précision indique que l'Ukraine, seconde république la plus peuplée d'Union soviétique, demeure réticente à s'engager trop avant dans la coopération avec ses voisins, en dépit de la signature, mercredi par le premier ministre ukrainien Vitold Fokin, d'un accord économique.

Pour le président Kravchuk, cette signature est le signe que l'Ukraine soutient l'idée d'une communauté économique, davantage qu'une approbation explicite du traité.

« Ce document ne peut pas être considéré comme un noeud coulant, pour la bonne raison qu'il n'existe pas », a déclaré hier le président ukrainien, ajoutant que le traité pouvait encore être modifié avant d'être ratifié par le parlement.

Seules la Géorgie et l'Azerbaïdjan n'ont toujours pas signé ce traité, qui vise à stabiliser les relations économiques entre les républiques, jadis complètement contrôlées par le pouvoir central.

Le parlement ukrainien a voté par 236 voix contre 96 en faveur de la signature du traité, mais les dirigeants de l'opposition assurent qu'il n'a aucune chance d'être ratifié.

La liberté de presse est souvent bafouée en pays francophones

PARIS (Reuter) — L'association Reporters sans frontières (RSF) demande aux dirigeants invités au prochain sommet de la Francophonie de Paris de prendre des dispositions en

faveur de la liberté de la presse dans leur pays.

RSF a fait parvenir aux chefs d'État conviés au sommet de Chailot du 19 au 21 novembre un rapport sur la liberté de la presse dans les pays francophones.

« À trente d'entre eux qui ne la respectent pas, Reporters sans frontières demande de prendre toutes les mesures nécessaires à l'établissement d'une réelle liberté de la presse dans leur pays », précise un com-

muniqué.

Selon RSF, les pays qui violent le plus la liberté de la presse sont la Centrafrique, Djibouti, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Laos et le Vietnam.

« Dans au moins 25 pays, l'audiovisuel — et principalement la radio — souvent le premier vecteur d'information nationale du fait de l'importance des taux d'analphabétisme, continue à être la chasse gardée du pouvoir », ajoute l'association.

Reporters sans frontières précise

que 84 journalistes ont été arrêtés dans les pays francophones. Il dit avoir relevé 76 affaires de censure et d'arrêt de distribution de papier, 11 expulsions de journalistes étrangers et 24 cas de torture.

RSF a ajouté que des pays francophones, seuls le Sénégal, l'île Maurice, le Cap-Vert (pays lusophone), le Bénin, le Canada, Sainte-Lucie, la Belgique, le Luxembourg, la Suisse et la France respectent la liberté de la presse.

DROGUES..., PAS BESOIN!

Santé et Services sociaux Québec

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC
Fondée en 1892

55 St Jacques
Montreal, Québec
Canada, H2Y 3X2
Télex: 05 268656
Fax: (514) 845 7874
Tel: (514) 987-6242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

INVITATION

AVOIR 17 ANS

Les Éditions Québec/Amérique et Le Devoir ont le plaisir de vous inviter au lancement de

**Christian Mistral,
Anne Dandurand,
Normand Chaurette,
Louis Hamelin,
Michel Tremblay,
Yves Navarre, Jean Basile,
Lise Bissonnette,
Jean-François Chassay,
Marco Micone et Lise Gauvin**

pour le collectif dirigé par Robert Lévesque

Le lancement aura lieu le lundi 11 novembre 1991 de 17h à 19h à la Galerie UQAM 1400, rue Berri (angle Ste-Catherine), Montréal

L'INTELLIGENCE

naturelle

APPRENDRE LE TRAITEMENT DE TEXTE avec WordPerfect

LOGIQUES ORDINATEURS

Apprendre le traitement de texte avec WordPerfect

Yolande Thériault

160 p. — disquette & spirale

24,95 \$

WordPerfect 5.1 SIMPLE & RAPIDE LEÇON PAR LEÇON

LOGIQUES ORDINATEURS

WordPerfect 5.1 simple & rapide

Marie-Claude LeBlanc

238 p. — reliure spirale

24,95 \$

dBASE IV SIMPLIFIÉ

L'information au bout des doigts

LOGIQUES ORDINATEURS

dBase IV simplifié

Rémi Andriot

223 p. — reliure spirale

24,95 \$

PageMaker 4 SIMPLIFIÉ

LA MISE EN PAGE AU BUREAU

LOGIQUES ORDINATEURS

PageMaker 4 simplifié (Macintosh)

B. Duhamel et P. Froissard

224 p. — reliure spirale

19,95 \$

Les éditions LOGIQUES

C.P. 10, succ. «D»

Montréal QC H3K 3B9

Tél.: (514) 933-2225

FAX: (514) 933-2182

Club des Gouverneurs

G

ROBERT BEAUDOIN
0070000021

Nous avons créé le Club des Gouverneurs parce que nos meilleurs clients étaient pressés de partir.

Les gens d'affaires n'ont généralement pas de temps à perdre lorsqu'ils descendent à l'hôtel.

Réunions, repas d'affaires, visites chez les clients, un agenda chargé qui ne leur laisse souvent pas le loisir d'être très patient! C'est en pensant à eux que nous avons conçu le Club des Gouverneurs.

Le Club des Gouverneurs offre à ses membres toute une gamme de services personnalisés. En plus de formalités d'arrivée et de départ rapides et simplifiées, la carte de membre donne accès à des chambres de catégorie supérieure à des tarifs préférentiels dans tous nos hôtels. Les membres profitent d'un système de réservations

garanties ou d'hébergement gratuit, d'une occupation double sans frais supplémentaires et de la possibilité de quitter la chambre à 15 heures. L'adhésion est gratuite.

Pour devenir membre du Club des Gouverneurs ou pour obtenir de plus amples renseignements sur les services offerts à nos membres communiquez avec nous en composant le 1 800 463-2820.

HÔTEL DES GOUVERNEURS

Montreal (Le Grand), Montreal (Place Dupuis), Longueuil (Ile Charron), Laval, Québec (Place Hauteville), Sainte-Foy, Trois-Rivières, Sherbrooke, Chicoutimi, Sept-Îles, Rimouski, Matane.

Aéropain

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

POUR OBTENIR DES CANDIDAT(E)S DE QUALITÉ UTILISEZ LES CARRIÈRES ET PROFESSIONS DU DEVOIR 842-9645

DIRECTEUR OU DIRECTRICE DES SERVICES AUX ÉTABLISSEMENTS

La fonction

Sous l'autorité du directeur général, le directeur ou la directrice des services aux établissements assure la direction, la coordination et la gestion du temps des conseillers de l'ASSTAS. Il ou elle peut être appelé(e) à remplacer le directeur général au cas d'absence de ce dernier.

Sa direction, selon les politiques, les décisions et orientations du Conseil d'administration et de ses comités a pour fonction de promouvoir la santé et la sécurité du travail et d'implanter des actions de prévention par le biais de services de formation, d'information, de consultation et d'expertise offerts aux établissements du secteur de la santé et des services sociaux, aux employeurs, aux travailleurs et à leurs associations.

Les exigences

- Diplôme universitaire dans une formation appropriée aux exigences de la tâche;
- expérience pertinente en santé et en sécurité du travail, particulièrement dans le secteur de la santé et des services sociaux;
- expérience minimale de cinq (5) ans en gestion d'une équipe de professionnels;
- expérience de gestion dans un contexte de parité syndicale-patronale fortement souhaitable.

Les conditions de travail

La rémunération reflète l'envergure des responsabilités et les avantages sociaux se comparent à ceux en vigueur pour les cadres du secteur de la santé et des services sociaux du Québec.

Classe 18 (en révision)

Date limite: 30 novembre 1991

Faire parvenir votre curriculum vitae à:



Micheline Choinière
Secrétaire générale
ASSTAS
801 est, rue Sherbrooke
12e étage
Montréal (Québec)
H2L 1K7



Calgary Board of Education

CALAGARY BOARD OF EDUCATION CONSEIL SCOLAIRE DE CALGARY

Ms. Lois Marchand
Div. Of Human Resources
Calgary Board of Education
515 Macleod Trail S.E.
T2G 2L9
(Quebec)

Mr. Brian Donnelly
Superviseur
Département de
Langues Secondes

ENSEIGNANT(E)S

Professeurs requis pour enseigner en français dans les écoles d'immersion à l'élémentaire et au secondaire pour septembre 1992, ou plus tôt si le candidat est disponible.

Pre-requis:

1. Certificat d'enseignement reconnu en Alberta.
2. Bon niveau de compréhension et conversation en anglais pour pouvoir communiquer avec les parents anglophones lors des entrevues parents/professeurs.
L'entrevue aura lieu en anglais et en français

ON RECHERCHE:

- Enseignant(e)s spécialisé(e)s au primaire (à la maternelle également)
- Enseignant(e)s spécialisé(e)s en sciences, mathématiques, français et sciences humaines au secondaire.

Les formulaires de demande d'emploi sont disponibles au bureau de placement de l'Université Laval, à l'Université de Montréal, à l'Université de Sherbrooke, ou à l'Université du Québec à Montréal.

La date limite pour la remise du dossier de candidature au bureau de placement de l'Université est fixée au 29 novembre 1991.



Ville de Montréal

CHEF DE DIVISION ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE

Approvisionnement et immeubles
65 710 \$ — 74 940 \$

CONCOURS NO: 28217B

NATURE DE L'EMPLOI:

La personne titulaire gère les ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles de sa division. Elle coordonne les systèmes d'information de gestion requis au Module. Elle doit, de plus, s'assurer du soutien technique en matière de planification, de programmation, de coordination et de contrôle des travaux de construction en régie. Elle s'assure du respect des lois et règlements qui régissent le domaine de la construction.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ:

Détenir un diplôme universitaire de premier cycle (bac) en administration, en architecture ou toute autre discipline appropriée; posséder six (6) années d'expérience de gestion en sciences

du bâtiment; architecture, mécanique, électricité et structure, administration et gestion de projets, dont une partie acquise à titre de supérieur hiérarchique. Parler et écrire le français.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION:
Le 22 novembre 1991.

INSCRIPTION:

Remplir le formulaire disponible au Service des affaires corporatives, 500 Place d'Armes, 13e étage ou dans les bureaux Accès-Montréal et l'accompagner de tout document attestant que les conditions d'admissibilité sont respectées. Veuillez inscrire le numéro de concours et votre numéro d'assurance sociale.

LA VILLE DE MONTRÉAL AYANT UN PROGRAMME D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI, NOUS INVITONS LES FEMMES ET LES MEMBRES DE COMMUNAUTÉS CULTURELLES À SOUMETTRE LEUR CANDIDATURE.

UNIVERSITÉ D'OTTAWA UNIVERSITY OF OTTAWA

FACULTÉ DES ARTS FACULTY OF ARTS

POSTES EN FRANÇAIS Département des lettres françaises

Le Département sollicite des candidatures à deux postes de professeur(e)s adjoint(e)s conduisant à la permanence.

FONCTIONS:

- a) Enseignement aux trois cycles d'études.
- b) Encadrement d'étudiants des 2e et 3e cycles.
- c) Recherches, publications et participation à des équipes de recherche.

Les personnes choisies devront être rapidement admissibles à l'École des études supérieures et de la recherche.

DOMAINES:

Le Département cherche des personnes aptes à oeuvrer dans une combinaison des secteurs suivants: littérature québécoise contemporaine, littérature française contemporaine, théorie littéraire, poétique des formes. Une formation théorique approfondie est essentielle.

Les personnes choisies seront aussi appelées à donner des cours de langue (grammaire et rédaction) au premier cycle.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ:

Doctorat, publications, expérience d'enseignement avec bonnes évaluations.

ENTRÉE EN FONCTION: le 1er juillet 1992.

Prière d'adresser sa lettre de candidature, son curriculum vitae complet et à jour, un exemplaire de ses principales publications, des évaluations de son enseignement et trois (3) lettres de recommandation à:

Monsieur Robert Major, directeur
Département des lettres françaises
Université d'Ottawa
165, rue Waller
OTTAWA (Ontario)
K1N 6N5

DATE DE CLÔTURE: le 10 janvier 1992.

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, cet avis de concours s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents. L'Université a une politique d'égalité en matière d'emploi.

UNIVERSITÉ LAVAL

Faculté des sciences sociales

PROFESSEURES, PROFESSEURS

Le Département de science politique de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval désire pourvoir deux postes de professeur de carrière.

DESCRIPTION DES POSTES :

- Un poste en **sociologie politique** avec spécialisation en communication politique (préférence pour le discours politique, l'opinion publique et les études électORALES).
- Un poste en **relations internationales** avec spécialisation en économie politique internationale ou Europe orientale.
- Un poste en **philosophie politique** avec préférence pour le domaine de l'histoire des idées politiques et celui de l'analyse normative.
- Un poste en **administration publique et en analyse des politiques** avec préférence pour le domaine du management public.

FONCTIONS :

Enseignement aux trois cycles d'études.
Encadrement de travaux des deuxième et troisième cycles.
Activités de recherche.

CRITÈRE DE SÉLECTION :

- Doctorat au moment de l'entrée en fonction.

ENTRÉE EN FONCTION : LE 1^{ER} JUIN 1992.

L'Université Laval applique un programme d'accès à l'égalité qui consacre la moitié des postes vacants à l'engagement de femmes. Le traitement est établi selon la convention collective en vigueur à l'Université Laval. L'engagement se fait normalement au rang d'adjointe ou d'adjoint.

CANDIDATURE :

Tout dossier de candidature doit être expédié au plus tard le 15 janvier 1992, complété de trois lettres de recommandation que l'on fera parvenir à :

M. Gilles Breton, directeur
Département de science politique
Pavillon Charles-De Koninck
Université Laval
Québec (Québec) G1K 7P4
Tél. : (418) 656-2407
Télécopieur : (418) 656-7861

UQAM *Le savoir universitaire, une valeur sûre!*

Professeur-e régulier-ère en relations internationales

Département de science politique

Sommaire de la fonction :

- Enseignement au premier cycle et aux études supérieures.
- Recherche dans les domaines suivants: les questions stratégiques, les problèmes armement-désarmement, les questions de transferts technologiques et la théorie des conflits.
- Service à la communauté.

Exigence :

- Doctorat en science politique ou dans une discipline connexe.

Date d'entrée en fonction : le 1^{er} juin 1992

L'UQAM souscrit à un programme d'accès à l'égalité des femmes en emploi. Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ce poste est offert aux citoyen-ne-s canadien-ne-s et aux résident-e-s permanent-e-s.

Traitement : Selon la convention collective SPUU-UQAM

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir un curriculum vitae en français, daté et signé, avant le 2 décembre 1991 à M. Alex Macleod, directeur, département de science politique, Université du Québec à Montréal, C.P. 8888, succ. A, Montréal (Québec) H3C 3P8.



Université du Québec à Montréal

PROFESSEUR(E) EN MANAGEMENT

L'Université nationale du Rwanda (UNR), en collaboration avec l'Université du Québec, sollicite des candidatures à un poste de professeur(e) afin de dispenser deux cours en management au second cycle universitaire (maîtrise de type MBA) à BUTARE, RWANDA (AFRIQUE CENTRALE).

Gestion internationale 45 heures

Contenu :

Étude des caractéristiques structurelles des marchés internationaux pertinents pour le Rwanda: technologie, production, consommation, commerce, prix, ressources, marchés secondaires, conjoncture et prévision. Étude des relations entre ces « structures de marché » et la politique de prix sur les marchés internationaux ainsi que les relations structure de coûts-localisation, fiscalité-prix de transfert, structure du coût-guerre des substituts, chocs exogènes-adaptation industrielle.

Gestion de la production et des opérations 45 heures

Contenu :

La fonction de production et sa relation avec les autres fonctions. Le produit et le processus de production. Étude du système opérationnel (étude du travail et de la productivité du système opérationnel). Gestion des stocks. Gestion du processus productif. Gestion de la qualité (la notion et le contrôle de la qualité). Implantation et localisation. Étude de cas.

Exigences: De préférence, un doctorat en administration; sinon, un M.B.A. ou un M.Sc. en gestion. Trois années d'expérience en enseignement. La priorité sera accordée aux candidat(e)s qui ont des antécédents en développement international.

Date d'entrée en fonction: Début janvier 1992.

Durée: Trois mois.

Traitement: Selon la convention collective en vigueur.

Indemnité de séjour: Environ 50 \$ par jour (selon les normes du Conseil du Trésor).

Hébergement: Résidence meublée fournie.

Transport aérien: Aller et retour fournis.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 29 novembre 1991 à :

Monsieur Jean Ducharme, Département des sciences administratives, Université du Québec à Montréal, C.P. 8888, succursale A, Montréal (Québec) H3C 3P8. Télécopieur: (418) 987-4150



Université du Québec

L'Université sollicite des candidatures aux postes réguliers et temporaires suivants :

Professeures ou professeurs en enseignement du droit

Lors de son engagement, la professeure ou le professeur à temps plein se voit attribuer un des rangs professoraux définis dans la convention collective, selon sa formation et son expérience. Le traitement annuel est établi aussi selon la formation et l'expérience.

L'école de droit offre le cours de common law en français menant au LL.B., reconnu par toutes les provinces de common law au Canada. Le corps professoral compte douze membres qui enseignent à cent vingt-cinq étudiants et étudiantes.

La fonction consiste à enseigner la common law principalement dans le domaine du droit privé, du droit commercial et du droit fiscal.

Les candidates et les candidats doivent posséder un baccalauréat en droit, préférablement en common law (LL.B.), et une maîtrise en droit (LL.M.). La maîtrise de la langue française tant orale qu'écrite est également essentielle.

L'entrée en fonction aura lieu le 1^{er} juillet 1992. Les candidatures pourront être considérées au fur et à mesure qu'elles seront reçues.

Professeure ou professeur Département de science politique

Il s'agit d'un poste temporaire d'un an, débutant le 1^{er} janvier 1992.

Un doctorat ou l'équivalent et la capacité d'enseigner en français sont exigés. La ou le titulaire donnera les cours « Administration publique au Canada » et « Le fédéralisme » à la session d'hiver 1992 (janvier - avril). Une certaine polyvalence dans d'autres champs de la discipline est requise.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir un curriculum vitae détaillé, accompagné d'une lettre ainsi que du nom et de l'adresse de trois répondants, avant le 30 novembre 1991 à M. Guy Savoie, directeur, affaires professorales, Université de Moncton, Moncton (Nouveau-Brunswick) E1A 3E9.

Les postes sont à combler sous réserve d'approbation budgétaire.



UNIVERSITÉ DE MONCTON

Cette offre s'adresse également aux femmes et aux hommes et, conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, les postes sont offerts aux citoyennes et aux citoyens canadiens de même qu'aux résidentes et aux résidents permanents seulement.

Laurentian University Université Laurentienne

Sudbury Ontario Canada P3E 2C6 (705) 675-1151

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

LE MONDE EN BREF

État d'urgence en Tchetchénie

MOSCOU (AFP) — Le président de la Fédération de Russie Boris Eltsine a décrété l'état d'urgence et le couvre-feu pour un mois dans la république autonome de Tchetchéno-Ingouchie (Caucase du nord), a annoncé hier soir la télévision russe. Le président russe a désigné le député tchetchène Ahmed Akhjanov comme gouverneur de la république investi des pleins pouvoirs. Les « grèves, manifestations, et meetings » sont interdits durant cette période d'un mois, et le décret ordonne la confiscation des armes à feu, des armes blanches, ainsi que des « matériaux radioactifs » produits par les entreprises de la région.

Amnesty demande un sursis

LONDRES (AFP) — Amnesty International a lancé hier un appel au gouvernement pakistanais, lui demandant de surseoir à l'exécution des condamnations à mort prononcées à l'encontre d'au moins vingt personnes à l'issue de procès « iniques ». Ces personnes, jugées par des « tribunaux spéciaux » avec une « procédure accélérée » qui « n'assure pas un procès équitable », n'ont en outre pas été autorisées à faire appel, souligne l'organisation internationale de défense des droits de l'Homme dans un communiqué publié à Londres. Amnesty exprime également sa crainte de voir quelque 2000 prisonniers, jugés par des tribunaux similaires sous le gouvernement du général Zia-ul-Haq et dont les condamnations à mort avaient été commuées après l'arrivée au pouvoir de Benazir Bhutto en 1988, ramenés devant ces tribunaux spéciaux pour être à nouveau jugés.

Facture de 7 millions \$ à Madrid

MADRID (Reuters) — L'organisation de la conférence de paix sur le Proche-Orient, tenue la semaine passée à Madrid, représente une facture de 6,5 à sept millions de dollars pour l'Espagne, a fait savoir hier Rosa Conde, porte-parole du gouvernement. Selon la presse, le gouvernement espagnol partagera le coût total avec les États-Unis, coprésidents de la conférence avec l'Union soviétique. L'URSS est exemptée de contribution. L'Espagne prendrait à son compte l'accueil de la presse et les dépenses occasionnées par les réceptions officielles.

Arafat en France

ALGER (Reuters) — Le président de l'O.L.P., Yasser Arafat, est attendu la semaine prochaine en France pour discuter avec le président François Mitterrand des questions du Proche-Orient, a annoncé hier la radio algérienne dans son émission « La voix de la Palestine ». Le chef de l'O.L.P. s'était rendu à Paris fin octobre sans pouvoir rencontrer le président français.

Du blé pour l'Albanie

PARIS (Reuters) — La Communauté européenne a décidé de commencer en novembre les premières livraisons de blé tendre à l'Albanie au titre de son aide alimentaire de 100 000 tonnes de blé accordé l'été dernier, a-t-on appris hier auprès du ministère français de l'Agriculture. Les livraisons de la CEE se poursuivront en 1992, mais aucun calendrier n'est encore retenu en raison de problèmes de logistiques dans les ports Albanais, explique-t-on au ministère de l'Agriculture.

Royalistes à Bucarest

BUCAREST (AFP) — Plus de 10 000 royalistes ont manifesté hier à Bucarest à l'appel d'une dizaine de partis politiques d'opposition pour commémorer la répression brutale par les autorités communistes, il y a 46 ans, d'un meeting de soutien à l'ex-roi Michel de Roumanie et pour demander son « retour au pouvoir ». Brandissant les portraits de l'ex-souverain, qui vit actuellement en exil en Suisse, les manifestants qui s'étaient réunis dans le centre ville devant l'ancien palais royal ont repris en chœur à plusieurs reprises « le Roi et la patrie » et « vive le Roi Michel ».

Nouvelle police

JOHANNESBURG (Reuters) — Le gouvernement sud-africain envisage de créer une force de police de 17 500 hommes chargée de lutter contre les crimes et les violences politiques, a déclaré hier le ministre de la Loi et de l'Ordre, Hernus Kriel. « Nous avons un problème avec la police sud-africaine. Les hommes en uniforme bleu doivent lutter contre des troubles politiques aussi bien que contre le crime et cela ne fonctionne pas. C'est pourquoi nous pensons qu'il doit y avoir une division des tâches », a-t-il dit lors d'un congrès du Parti national, au pouvoir. La communauté noire sud-africaine accuse le gouvernement de Pretoria d'être incapable de mettre fin aux violences politiques dans les cités noires qui ont fait plus de 12 000 morts en six ans.

Le gouvernement provisoire haïtien durcit le ton

La mission civile de l'OEA arrive aujourd'hui à Port-au-Prince

PORT-AU-PRINCE (AFP) — Le gouvernement « provisoire » haïtien issu du coup de force militaire du 30 septembre a durci le ton à la veille de l'arrivée à Port-au-Prince de la « mission civile de la paix » de l'Organisation des États Américains (OEA) qui doit tenter de le persuader d'ouvrir la voie au retour du président renversé Jean-Bertrand Aristide.

En effet, la télévision d'État a annoncé, jeudi soir, le lancement de deux « mandats d'amener », l'un contre le père Aristide et l'autre contre son premier ministre, René Prével, qui aurait trouvé refuge à l'ambassade de France lors des événements.

Selon ces mandats, le président renversé est inculpé « arrestation illégale, de violence, de torture corporelle sur Mme Wilner Louis (épouse d'un major de la marine accusé de complot en juillet dernier) et

d'assassinat sur la personne de Roger Lafontant (ex-chef des tontons macoutes) et Sylvio Claude ».

Le père Aristide a catégoriquement démenti avoir ordonné le meurtre de Roger Lafontant, commis dans la nuit du 29 septembre au Pénitencier de la capitale et dont l'a formellement accusé le chef de l'armée, le général Raoul Cédras.

Mme Marie-Denise Claude, une des filles du pasteur Sylvio Claude, président fondateur du Parti Démocrate Chrétien Haïtien, opposant historique à la dictature et adversaire politique du père Aristide, avait porté plainte le 18 octobre contre ce dernier qu'elle a accusé d'être « l'auteur intellectuel » du meurtre de son père, commis le 29 septembre aux Cayes (sud du pays), dans la nuit du coup de force, par de présumés partisans du gouvernement renversé.

M. René Prével, quant à lui, est accusé « d'arrestation illégale, de violence et de tortures corporelles » sur quatre personnes dont le major Louis et son épouse.

Pour sa part, le premier ministre Jean-Jacques Honorat, dans une déclaration faite à l'issue d'une visite au Sénat et rapportée par le quotidien *Le Nouvelliste*, a estimé que le retour au pouvoir du père Aristide « n'est pas une solution politique ».

Il a toutefois réaffirmé sa foi dans une sortie « honorable » à la crise.

Le gouvernement avait également appelé par circulaire interne les fonctionnaires à manifester hier matin à Port-au-Prince contre « l'embargo, le supplice du collier et l'invasion étrangère » mais seules quelques centaines de personnes ont manifesté en fin de matinée, a constaté le correspondant de l'AFP.

Mercredi, quelque 150 personnes, encadrées par la police avaient manifesté contre l'embargo commercial de l'OEA et contre le chef de l'État déchu alors qu'une cinquantaine de jeunes avaient, de leur côté, brièvement soutenu cet embargo « jusqu'au retour du président Aristide », à la Cité Soleil : un bidonville, où habitent de nombreux partisans du père président.

On a également annoncé hier la nomination à la direction générale du ministère de l'Intérieur de l'ex-colonel Guy François, ancien commandant du bataillon tactique « Jean-Jacques Dessalines » lors de la tentative de coup d'État menée par cette unité, aujourd'hui dissoute, et le bataillon anti-guérilla des Léopards, également dissous, en avril 1989 contre le président militaire de l'époque, le général Prosper Avril.

Face aux rigueurs de l'embargo, une certaine hostilité verbale commence à se manifester dans certains milieux à Port-au-Prince contre des étrangers et surtout les Français, dont le gouvernement et ses représentants dans le pays sont accusés par les adversaires du père Aristide de s'être beaucoup engagés politiquement en faveur de ce dernier.

Un magasin a affiché ces derniers jours, au centre ville, une pancarte sur laquelle on pouvait lire « on ne reçoit pas de Français », initiative qui donne une idée du déchirement politique de la société dans un pays traditionnellement hospitalier et tolérant.

En revanche, dans de nombreux quartiers populaires, où vivent majoritairement les partisans du président renversé, cette hostilité fait place, jusqu'à présent, à une vive sympathie.



PHOTO AP

Une bombe puissante a détruit le pavillon administratif de l'Université américaine de Beyrouth.

Violent attentat à la bombe contre l'Université américaine de Beyrouth

BEYROUTH (Reuters) — Un violent attentat à la bombe a fait un mort et d'importants dégâts matériels peu avant l'aube hier à l'Université américaine de Beyrouth (AUB), cible de longue date des extrémistes intégristes du Liban.

La charge de 80 kilos de TNT, placée à bord d'un minibus Volkswagen, a dévasté le College Hall, bâtiment administratif au coeur de la faculté qui marquait hier ses 125 ans.

Un employé libanais des services de nettoyage, enseveli pendant une dizaine d'heures sous les débris, a succombé à ses blessures peu après son dégagement. Sept personnes ont été légèrement blessées par des éclats de verre.

Les poseurs de bombe ont en outre tué un soldat syrien à un poste de contrôle pendant leur fuite à bord d'une Mercedes jaune, a rapporté la sécurité libanaise.

L'explosion a projeté une boule de feu à une hauteur de 50 mètres. Un mur du bâtiment de quatre étages, bâti en 1873, a été détruit et la tour de l'horloge qui le surplombe s'est effondrée.

L'attentat n'a pas été revendiqué mais le gouvernement pro-syrien de Beyrouth a estimé qu'il visait à saper le processus de paix au Proche-Orient et les efforts des autorités libanaises pour encourager le retour de ressortissants occidentaux après 15 ans de guerre civile.

« Nous pensons qu'ils voulaient (...) faire obstacle à la conférence de paix et à la réconciliation au Liban », a déclaré le ministre de l'Intérieur Sami al Khatib, venu sur les lieux.

Les intégristes libanais pro-iraniens avaient juré d'intensifier les attentats pour protester contre la conférence de paix israélo-arabe qui s'est ouverte à Madrid le 30 octobre, sous les auspices des États-Unis et de l'Union soviétique. Une roquette de 122 mm avait déjà été tirée contre l'ambassade des États-Unis à Beyrouth le 29 octobre, sans faire de blessés.

Les poseurs de bombe ont frappé le jour anniversaire de la fondation, par des missionnaires américains, de la plus ancienne faculté de langue anglaise au Proche-Orient. L'AUB n'est pas financée par le gouvernement fédéral de Washington, mais elle reste le symbole de l'influence américaine au Liban depuis son ouverture le 8 novembre 1866.

Ses 5000 étudiants ont été dispensés de cours hier.

L'explosion a fait voler en éclats la quasi-totalité des vitres de la cinquantaine de bâtiments du campus, qui domine la Méditerranée.

« Toutes les fenêtres de ma maison ont été soufflées du côté qui fait face au College Hall. Du plâtre est tombé des plafonds et les portes ont été arrachées », a raconté Jean Sutherland, épouse de l'otage américain Thomas Sutherland, qui a continué d'habiter le campus malgré l'enlèvement de son mari en 1985.

Thomas Sutherland, agronome à l'AUB, et son collègue Joseph Ciccipio, enlevé en 1986, comptent parmi les quatre derniers Américains retenus en otages au Liban. Le Britannique Terry Waite, émissaire de l'Église anglicane, et deux Allemands sont également aux mains de ravisseurs pro-iraniens.

LE DEVOIR

Renseignements..... (514) 844-3361

Administration..... (514) 844-3361

Rédaction..... (514) 842-9628

Annonces classées..... (514) 286-1200

Publicité..... (514) 842-9645
numéro sans frais..... 1-800-363-0305

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

Abonnements

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.

Montréal (514) 844-5738
Extérieur (sans frais) 1-800-463-7559

Service à la clientèle
LE DEVOIR
211, St-Sacrement,
Montréal QC H2Y 1X1

LeMini

Tirage du 91-11-08

Numéros	Lots
	50 000 \$
	5 000 \$
	250 \$
	25 \$
	5 \$
	1 000 \$
	100 \$
	10 \$

RÉSULTATS
Loto-Québec

1 lot de 100 000 \$
(numéro non décomposable)

2 lots de 10 000 \$
(numéros non décomposables)

5 lots de 1 000 \$
(numéros non décomposables)

25 lots bonis de 500 \$ (n° non décomposables)

162A169 469A077 111B419 525B415 396C673
307A817 475A241 159B724 525B991 447C144
339A831 475A993 272B835 125C410 501C363
405A801 590A781 453B667 334C312 642C342
440A119 678A167 469B923 373C946 690C087

50 lots bonis de 250 \$ (n° non décomposables)

114A980 474A058 254B436 645B187 375C280
191A511 482A522 272B710 650B250 382C010
229A579 501A346 390B877 684B512 384C380
306A395 534A823 418B006 147C794 392C903
307A888 568A495 424B875 164C651 408C036
319A258 687A045 459B960 212C966 505C552
367A474 100B301 484B175 283C696 559C400
381A639 128B354 603B766 297C369 577C917
398A948 155B136 617B600 320C779 607C821
428A635 204B570 628B798 363C890 623C298

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets.
En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

83 autres lots bonis le vendredi 15 novembre

15 ans

ciel 98.5

Cette année, soyez de la fête!
ET PARCOUREZ LE MONDE!

THAÏLANDE

IDENTIFIEZ
4 MOTS PASSEPORT

TIRAGE LE 29 NOVEMBRE 1991

MOTS PASSEPORT

DATE DE DIFFUSION

REPLISSEZ ET RETOURNEZ À
CIEL, C.P. 98.5, LONGUEUIL J4H 3Z3

NOM _____ PRÉNOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____ CODE POSTAL _____

TELEPHONE _____

TELEPHONE _____

QUESTION D'HABILITÉ À COMPLÉTER 90 + 85 = _____

COUPON ORIGINAL OBLIGATOIRE
PHOTOCOPIÉ REFUSÉ

LE DEVOIR

exotik
tours

Votre Comité-conseil
d'arrondissement

Ville de Montréal

Assemblées
d'information sur le
rôle d'évaluation
1992-1994

Arrondissement
Rosemont -
Petite-Patrie

Le lundi 11 novembre 1991
à 19 h
Comité Vie de quartier
5095, 9^e Avenue
Rosemont

Arrondissement
Côte-des-Neiges -
Notre-Dame-de-Grâce

Le lundi 11 novembre 1991
à 19 h
Centre de la Peltrie
5829, chemin de la
Côte-des-Neiges

Une assemblée additionnelle de votre Comité-conseil d'arrondissement est organisée afin que les citoyens et citoyennes de Montréal soient pleinement informés des modifications apportées aux rôles d'évaluation de la Communauté urbaine de Montréal pour la période 1992-1994.

Lors de ces assemblées, des représentants de la Communauté urbaine de Montréal exposeront le processus d'évaluation et les paramètres ayant servi à établir les rôles d'évaluation pour la période 1992-1994. Une période de questions et de commentaires réservée au public est prévue à l'ordre du jour.

Renseignements:

Secrétariat des Comités-conseil d'arrondissement
872-9387

Bureau
ACCÈS MONTRÉAL
Rosemont
872-6386 ou 872-6387

Bureau
ACCÈS MONTRÉAL
Côte-des-Neiges
872-6403 ou 872-6432

VIVRE MONTRÉAL

ÉDITORIAL

L'enlèvement

POUR NE PAS PERDRE la en écoutant le duo contrastant du premier ministre, M. Bourassa, et de son ministre des Affaires canadiennes, M. Rémillard, il faut d'abord comprendre que la crise constitutionnelle, à Québec, s'interprète en trio. Dont la clé se trouve dans le discours du troisième personnage, le sage d'arrière-plan qu'est le ministre de la Sécurité publique, M. Claude Ryan. Voici ce qu'il disait de la proposition fédérale de renouvellement de la fédération, il y a huit jours, devant un auditoire d'Ottawa : « Rares sont les propositions qui me semblent pouvoir être acceptées intégralement dans leur forme actuelle. Rares sont aussi les propositions qui me semblent devoir être rejetées catégoriquement dans leur forme actuelle. » Telle est, rare en précisions mais d'une subtilité rare, toute la position du gouvernement du Québec à l'égard du document constitutionnel d'Ottawa. M. Rémillard en défend le premier volet, M. Bourassa le second, dans une improvisation contrôlée, que dictent les circonstances.

C'est certes une attitude absolument exaspérante. Le premier ministre disait hier, à l'Assemblée nationale, qu'il n'a pas à se prononcer sur des « propositions préliminaires », qui ne sont pas des « offres » en bonne et due forme. La loi 150, rappelait-il, prévoit que le gouvernement du Québec ne prenne en considération que des « offres », ce qui l'autorise à réagir en ne réagissant pas pour l'instant. Si tel était le cas, s'il respectait à ce point l'esprit et la lettre de la loi 150, il garderait le silence, plutôt que de laisser tomber tant de petites phrases qui se veulent des perches pour le reste du Canada. Mais il est coincé. Le coup de massue que se voulait la loi 150, instrument pour extirper du Canada une proposition acceptable au Québec, ne donne pas les résultats escomptés. L'affaire s'enlise. Un jour on lance un ultimatum, comme le fait M. Rémillard, le lendemain on fait miroiter les voies de l'entente, comme le fait M. Bourassa.

Car la seule donnée dure, dans ce climat surréaliste, c'est l'échéancier. S'il n'y a pas « d'offres », le référendum sur la souveraineté devra avoir lieu, au plus tard le 26 octobre 1992, dans moins d'un an. La campagne référendaire devra s'enclencher le 3 août. Pour éviter ce butoir, il faudrait que le Parlement fédéral et au moins sept provinces (dix si le droit de veto redevient un *sine qua non* de l'adhésion québécoise) se soient entendus et engagés à l'égard de propositions fermes. On ne sait de quelle façon se manifesterait cet engagement, mais il devrait être crédible aux yeux de l'Assemblée nationale et des électeurs québécois, qui devront d'ailleurs disposer de quelques semaines pour évaluer « l'offre ». C'est dire qu'elle doit arriver au printemps.

On se leurre, au Québec comme au Canada, en croyant que M. Bourassa déclenche une élection et demandera un mandat pour repousser l'échéance. Encore faudrait-il qu'il puisse la gagner, alors que tous les indicateurs lui prédisent la défaite. Encore faudrait-il qu'il puisse faire campagne en reniant haut et fort la loi 150 et sa signature sur le rapport Bélanger-Campeau qui lui a donné naissance, ce qui est à peu près impensable. Et encore faudrait-il qu'il puisse s'appuyer sur quelques signes clairs d'un consensus suffisant et raisonnable au Canada anglais, ce qui relève, pour l'instant, de l'imagination pure.

D'aussi loin qu'on regarde, on ne peut voir venir ce consensus. La désintégration de la commission parlementaire Castonguay-Dobbie a des effets bien

Pour vendre sa proposition, M. Clark a choisi des méthodes qui la tuent

plus graves que l'échec du Forum des citoyens (Spicer), fréquent point de comparaison. C'est la mécanique même de la conciliation canadienne qui s'effondre. La commission devait entendre les groupes et citoyens de la mi-octobre à la mi-décembre, puis s'atteler en janvier et février à rédiger un rapport présentable au Parlement, pour qu'il puisse étudier une résolution constitutionnelle en mars, et provoquer ensuite une réaction en chaîne dans les provinces. En pratique, la tournée pan-canadienne restera entièrement à faire si la commission renaît d'ici le début de décembre, et on voit mal comment les étapes subséquentes pourront être court-circuitées.

À moins de retourner à cette chose désormais honnie chez les bien-pensants canadiens, les négociations traditionnelles, loin des caméras, entre gens de pouvoir. Ce « fédéralisme exécutif » qui a rapatrié la Constitution en 1981-82, et qui a abouti à l'accord constitutionnel du lac Meech en 1987 est désormais perçu comme une collusion des élites, le mal canadien par excellence. Dans la grande transe où Meech est allé s'échouer, puis dans les douloureux repentirs du lendemain, on s'est mis à rêver d'inventer au Canada une formule d'amendement constitutionnel par démocratie directe. Foin des constitutionnalistes et autres élus, le citoyen devait dominer la négociation, en déterminer l'ordre du jour (par des grands brassages comme la Commission Spicer), en mener les débats (par une assemblée constituante) et avoir le dernier

mot (par référendum).

Faute de temps pour transformer le Canada en laboratoire de l'imaginaire constitutionnel des masses, Ottawa a voulu rescaper un peu de cette tendance en tenant des consultations populaires, plutôt que des audiences traditionnelles. D'où la foire que l'on sait, dénoncée sans gêne par les deux partis d'opposition, qui se sont pourtant livrés à la plus forte agitation pour casser le processus traditionnel. Madame Dobbie n'est certes pas la meilleure coprésidente pour un comité qui prétend porter l'avenir du Canada, elle est affreusement partisane, mais il est dégoûtant de voir libéraux et néo-démocrates s'acharner sur celle qui a au moins voulu mettre leurs belles théories à l'essai. Et pire encore de les voir épargner un Claude Castonguay qui se lave les mains de « l'organisation », dans la plus éculée tradition des rapports homme-femme. Regarder Sheila Copps et Audrey McLaughlin prendre la tête de l'hallali n'est pas la moindre horreur de cette série noire.

Où tout ce monde a-t-il remis son sens politique ? L'idée de faire écrire une Constitution par des élèves de secondaire, des groupes communautaires, des associations de tous ordres, et l'homme-femme de la rue est de celle qu'on se paie en temps de paix, quand il n'y a pas d'obligation de résultats. Car il est évident que l'élargissement de la participation ralentit le processus, et multiplie les occasions de conflits. L'échec de l'accord du lac Meech, cette chose grise et insignifiante dont on a fait un monstre en le livrant aux dérivés populistes, était le signe avant-coureur le plus solide de la débâcle actuelle. Paradoxe suprême, pour vendre sa proposition, M. Clark a choisi les méthodes les mieux éprouvées pour la tuer.

Ce n'est pas tourner le dos à la démocratie que d'écarter ce genre d'utopies. Imagine-t-on un instant que de grandes nations comme la France, la Grande-Bretagne, les États-Unis proposeraient à leurs citoyens de refaire en quelques mois leur Constitution entière (des droits des minorités aux institutions en passant par les pouvoirs de l'État) par des méthodes s'apparentant à la dynamique de groupes ? Ce délire, le Canada s'y accroche pourtant, au milieu d'une course contre la montre.

Le discours froid que veulent tenir MM. Bourassa, Rémillard et Ryan, ce « d'une part, d'autre part » qui s'essaie, encore une fois, à obtenir une réponse raisonnable, est une autre mesure du décalage horaire Québec-Canada. Ce n'est pas à Jacques Parizeau, hier, que M. Bourassa donnait la réplique, malgré « l'interpellation » de l'opposition. C'est à ses alliés canadiens, par télédiffusion interposée. Des alliés qui, enlisés, ne répondent plus.

LISE BISSONNETTE



Daniel Latouche

La manoeuvre et l'écroulement

NOUS ASSISTONS actuellement à une manoeuvre qui va passer à l'histoire comme l'une des plus grandes énigmes politiques canadiennes, soit la marginalisation constitutionnelle et l'élimination électorale du Parti libéral du Canada. C'est du grand théâtre, une comédie musicale avec des airs empruntés aux *Misérables*, au *Fantôme de l'Opéra* et à *Miss Saigon*.

Au Québec, ce parti a maintenant mauvaise presse et le respect pour son chef diminue de jour en jour. Cela nous a fait perdre tout sens critique. Mais c'est oublier que ce parti est l'une des plus grandes réalisations de la politique canadienne. Le Parti libéral du Canada, c'est le parti de Mackenzie King, de Pearson et de Trudeau. C'est le parti qui a imposé ici une démocratie sociale qui fait l'envie des États-Unis. C'est le parti des casques bleus, de l'assurance-maladie, du Conseil des Arts, de l'Expo, du droit à l'avortement. C'est le parti qui n'a jamais craint de dire non aux Américains et à leur guerre du Vietnam.

Ce parti compte à son actif quelques-unes des belles manoeuvres de l'histoire électorale du Canada. Rappelez-vous du retour de Pierre Trudeau et de sa victoire contre Clark à l'élection de 1979. Rappelez-vous les stratégies, les grandes et les petites, qui ont permis la victoire du « non » au référendum. Ils ont même réussi ce faisant à se débarrasser de Claude Ryan qui ne l'a jamais vu venir. Le Parti libéral, c'est celui qui a non seulement gagné le référendum sur la conscription en 1944, mais aussi les élections qui ont suivi. L'électorat québécois n'y a vu que du feu.

Et ce parti n'est pas dépourvu de fins de stratégies politiques. Jean Chrétien n'est pas né d'hier et n'a jamais été défait dans son comté. Il a perdu une course au leadership, mais a gagné la suivante, sans se faire accuser d'avoir déstabilisé son prédécesseur. André Ouellet n'est pas un amateur et pourrait en apprendre une ou deux aux petits génies péquistes de l'organisation.

ALORS comment expliquer que ce parti, Jean Chrétien et André Ouellet en tête, tombe dans chaque piège que leur tend le gouvernement conservateur. Comment expliquer comment des enfants d'école au sein du comité Castonguay-Dobbie. Brian Mulroney n'a plus aucune vision de l'avenir du pays. Il en est réduit à proposer un plan de sauvetage dont il reconnaît lui-même qu'il a grandement besoin d'être amélioré. La population canadienne n'attend qu'un coup de pouce pour lui indiquer la porte de sortie et on ne comprend pas que les libéraux aient décidé de ne pas rappeler à la population que les propositions fédérales sont avant tout les propositions d'un homme qui est à 12% dans les sondages.

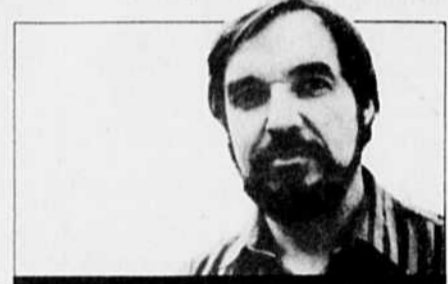
Dès que les premières critiques sont apparues, il fallait emboîter le pas, en rajouter, les reprendre à son compte, répéter à satiété que l'on ne pouvait pas s'attendre à autre chose d'un gouvernement qui a perdu la confiance de tous les Canadiens. On a préféré faire la liste des propositions auxquelles les libéraux avaient été les premiers à penser. Pauvre Parti libéral ! Qui se verra dans six mois que la nouvelle définition de la société distincte proposée par Ottawa vient des libéraux ?

Si ces mêmes libéraux avaient déclaré la guerre aux propositions conservatrices, il est probable que nous serions actuellement dans les derniers jours d'une campagne électorale sur le point de plébisciter le Parti libéral à la tête du pays. Le seul parti qui a, ou du moins qui a déjà eu une vision cohérente du pays, c'est le Parti libéral du Canada.

ALORS pourquoi accepte-t-il d'être réduit au silence ? Pourquoi se contente-t-il de jouer les deuxièmes violons ? Les conservateurs ont même poussé l'insulte à utiliser les libéraux pour répondre aux critiques de leur projet. On croirait rêver. Et pendant ce temps, le principal

architecte de ce projet mal ficelé, M. Benoît Bouchard, se repose dans ses terres, content de laisser ses amis d'en face faire le travail à sa place.

Je n'arrive pas à comprendre que Jean Chrétien et André Ouellet achètent les yeux fermés l'idée qu'ils doivent à tout prix se rallier derrière l'étendard constitutionnel conservateur. Pas une seule fois n'ont-ils remis en question le programme Mulroney. Pas la moindre question embarrassante. Quand le NPD a souligné les failles dans l'organisation du comité Castonguay-Dobbie, les libéraux n'ont rien trouvé de mieux à faire que de défendre le gouvernement.



Ils ne se rendent pas compte que ces pauvres libéraux que les conservateurs arrivent à faire accepter leur vision minable du Canada, le Parti libéral n'a pas la moindre chance de remporter la prochaine élection. N'importe quel étudiant en science politique est prêt à gager sa chemise là-dessus.

Le gouvernement conservateur est au plus bas dans les sondages et pourtant les libéraux lui laissent l'entière liberté de définir l'agenda. En refusant d'associer les propositions constitutionnelles conservatrices au parti qui nous a donné la TPS, le libre-échange, la liquidation des sociétés d'État et le pire dossier de corruption politique depuis le siècle dernier, les libéraux reconnaissent par le fait même que la question constitutionnelle est une question à part et la seule sur laquelle le gouvernement doit être jugé.

La stratégie conservatrice est à ce point évidente qu'on peut penser que les libéraux ont probablement pensé qu'elle décelait un piège. Sheila Copps, dont l'instinct politique la place dans une classe à part, n'y a vu que du feu. Pour les stratégies conservatrices, il est essentiel qu'il n'y ait sur la table qu'un seul programme de réforme constitutionnelle.

Que ce programme soit malmené, critiqué, décrié même, cela importe peu aux conservateurs. Ils vont même en rajouter à l'occasion. Le coup d'éclat conservateur a été de convaincre les libéraux qu'ils n'avaient pas vraiment le choix et que toute tentative de mettre en cause les intentions et la crédibilité des conservateurs, les associant aux séparatistes et aux péquistes.

PLUS personne ne parle des propositions conservatrices. On ne parle que des propositions fédérales ou même canadiennes. Si la prochaine élection oppose le Parti libéral au gouvernement canadien et non au Parti conservateur de Brian Mulroney, les libéraux ne remporteront pas plus de 20 sièges à la grandeur du pays et pas un seul au Québec.

Et André Ouellet a accepté sans broncher cette salade sans se rendre compte que tout ce qu'il a dit ou ne dit pas maintenant sera éventuellement utilisé contre lui lors de la prochaine élection où l'on peut déjà prévoir une disparition pure et simple des libéraux de l'échiquier canadien.

La pire erreur aura probablement été d'accepter la décision gouvernementale d'exclure le Bloc québécois des audiences Castonguay-Dobbie. Peut-être n'est-il pas trop tard pour y remédier, mais chose certaine, sans le Bloc, les libéraux n'ont aucune chance de se démarquer des conservateurs. Pierre Trudeau l'avait bien compris, lui qui n'a jamais fait un pas sans mettre les péquistes de l'avant. Tant qu'il y a réussi, les conservateurs n'ont pas eu la moindre chance de s'imposer.

Ce qu'il doit rager l'ancien premier ministre.

LETTRES AU DEVOIR

Chapeau maître Pierre

AVANT la fin de l'exposition « Les Années 20. L'Âge des Métropoles » cette grande fête au Musée des beaux-arts de Montréal, je me dois de souligner la compétence de M. Jean Clair et de son équipe pour avoir su « donner à voir », pour la première fois en Amérique, le contenu d'un tel événement. M. Pierre Théberge, éminent directeur du Musée, a su mener à bien l'idée de M. André Patry, que je soupçonne d'être un passionné.

Longtemps resteront gravées dans ma mémoire les images de la Tour de Taline, entourée des artistes de l'Avant-Garde Russe, le modulateur de Moholy-Nagy, la mise en place du Merzbau de Kurt Schwitters et toutes les découvertes qui font la gloire des musées importants du Globe.

Chapeau Maître Pierre !... et bon envoi de l'autre côté de la rue Sherbrooke.

Antoine Blanchette
Lanoraie, 8 novembre 1991

Monument historique

LE STADE de Montréal est un véritable gouffre financier. La longue suite de malheurs qu'il connaît depuis son inauguration, il y a 15 ans, en font un haut lieu de gaspillage, marqué davantage par l'histoire de ses déboires que les souvenirs des grands moments des Jeux olympiques de 1976.

En septembre dernier, l'effondrement d'une poutre a obligé le ministre du Tourisme, André Vallierand, à fermer le stade pour des raisons de sécurité. L'incident mérite que le ministre s'attarde sérieusement sur les orientations futures de cet imposant bâtiment.

En tant que ministre responsable des installations olympiques, M. Vallierand devrait sans tergiverser décréter le stade « Monument historique » au même titre que le renommé Colisée, à Rome. Par ce geste, l'attrait touristique du symbole montréalais n'en serait que plus grand. Sa popularité et sa rentabilité seraient directement proportionnelles à sa détérioration. Montréal aurait le premier stade antique type contemporain au monde !

Pour les fumeurs, essouffés d'essuyer la dette, il s'agirait d'une bonne nouvelle. Ils passeraient le flambeau aux touristes venus des quatre coins de la terre admirer le gigantisme de l'incompétence nord-américaine. Ainsi, par les belles soirées d'été, dans un stade à découvert, où s'entasseraient par milliers des spectateurs, on assisterait à un splendide son et lumière aux accords de poutres qui s'effondrent, de toiles qui se déchirent, de béton qui éclate et de tiges d'acier qui lâchent.

Si certains regretteront les changements quant à la nouvelle orientation du Stade olympique, ils pourront toujours se consoler en se disant que les millions ne s'envolent plus par le toit à chaque fois que le vent souff

fle. De plus, on pourra toujours se vanter qu'au Québec on sait faire des monuments historiques avant même que l'âge ou le temps y soit pour quelque chose.

Jean-François Bojanowski
Longueuil, 28 octobre 1991

Écraser pour... aider !

IL FAUDRAIT accéder à un minimum de sens pratique, de conscience de ce que l'on fait, avant de prétendre gouverner. En réalité, je ne peux parler de « gouvernement », ni de « politique » : je cherche le mot qui convienne et s'applique à ce qui se passe aujourd'hui à l'aide sociale et à l'éducation ; mais peut-on appeler « aide sociale » et « éducation » ce gâchis de ressources et de capital humain ? Entre ce qui serait des tracasseries sadiques pour écraser les plus démunis et certaines mesures prises dans ces domaines, il n'y a aucune différence apparente.

Que fait-on des renseignements qu'on ne cesse de redemander, pour les égarer ou les mal lire à l'occasion (eh oui, cela aussi arrive) ? Au lieu de prendre en compte ce qu'on devrait savoir, des réactions soudaines et affolées — je n'ose parler de décisions — qui mettent tout le monde au même niveau d'urgence. Voyez plutôt : un handicapé, aujourd'hui en chaise roulante, avec charge de famille, et contraint de prendre des médicaments ; le peine depuis bientôt quatre ans pour finir son cégep et gagner sa vie, contre les tracasseries qui veulent le réduire au bien-être social, et lui ont déjà fait rater plusieurs sessions. À un mois de la fin, il se voit couper remèdes et subvention : pas coupés vraiment, seulement non envoyés !... Navrant !

Le bon sens le plus élémentaire suffit pour comprendre que « couper l'eau » à tout le monde pour des semaines ou des mois, c'est

frapper plus durement ceux qui n'ont déjà plus d'eau aujourd'hui. Les fonctionnaires, embarrassés et agacés d'avoir à redire des invraisemblances en guise de réponses aux explications qu'on leur demande, font presque pitié. On ne trouve personne qui soit vraiment au courant, ait le pouvoir et la volonté de faire quelque chose, personne ! Ce qui revient à dire qu'il y a assez d'aveugles, d'ignorants ou d'inconscients aux différents paliers de cette « administration » pour neutraliser les sursauts d'humanité qu'on rencontre quand même parfois.

Mais, après avoir d'abord remis en question ce qui devait être établi, on répète sereinement (cyniquement ?), semaine après semaine, que le chèque est parti, qu'il est déjà rendu au cégep, qu'il est déjà rendu... Cela déborde la grève des Postes. On ne veut pas se moquer, c'est sûr ! Ce pseudo-gouvernement, qui aura sans doute l'insolence ou l'inconscience de se représenter, est en train de devenir, toujours sans le savoir et probablement sans le vouloir — c'est décidément sa marque distinctive — la pire maladie des handicapés.

Roger Marcotte
Montréal, 25 octobre 1991

Rue des Premières Nations

À L'APPUI de la revendication de M. Konrad Sioui, vice-président de l'Assemblée des premières nations (LE DEVOIR, 11 octobre 1991) je soumetts, au conseil de ville, en tant que descendante probable, possible des Amérindiens, comme, sans doute, tous les Canadiens pure laine, la proposition de changer le nom de la prestigieuse rue Sherbrooke en celui de rue des Premières Nations et cela en grande pompe à l'occasion des fêtes du 350^e anniversaire de la fondation de Montréal.

Soyons fiers, reconnaissants et justes envers ceux qui nous y ont accueillis et de qui nous avons tout pris.

Simone Laverdure-Ducharme
Montréal, 16 octobre 1991

Deux subtilités

COMME J'ÉTAIS présent ce jour-là, à la Commission parlementaire sur la culture, je considère que les médias ont beaucoup allégié les propos du maire de Montréal sur les régions, alors qu'il a dit : « Ce n'est pas en diminuant l'argent en région pour le donner à Montréal qu'on va trouver la solution. »

De même, sur une question de l'opposition sur le « saupoudrage » (terme du rapport Arpin), M. Doré a précisé que la relève, l'originalité et l'expression nouvelle ne pouvaient venir que des groupes marginaux et non institutionnels.

Il m'apparaît que ces deux subtilités viennent franchement contredire positivement tous ceux qui n'ont que des termes de rentabilité à la bouche.

Jean Guy
Québec, 28 octobre 1991

FAIS CE QUE DOIS